

LA METHODOLOGIE DU PARTENARIAT

DOCUMENT DE CAPITALISATION

Une coopération à taille humaine

2013

Préambule

La qualité des liens tissés entre la Région Nord-Pas de Calais et la Région de Saint-Louis au Sénégal est loin de se limiter au seul cadre institutionnel, formalisé en 1998 par un accord de coopération entre les deux institutions.

A travers les solides liens d'amitié qui unissent les deux Conseils Régionaux, c'est tout un maillage d'implications humaines qui ne cesse de s'enrichir au fil des ans.

Notre institution régionale s'est vue épaulée au fil des ans par des associations, des hôpitaux, des entreprises, des lycées, des acteurs de la société civile. Tous apportent leurs compétences et énergies au profit d'un intérêt général qui dépasse les frontières.

Le dynamisme des relations entre les acteurs de nos deux territoires est sans cesse réaffirmé. Il est à l'origine de la signature d'un accord de coopération en 2009 avec le territoire de Matam qui a accédé à la régionalisation en 2002.

La Région Nord – Pas de Calais est fière d'accompagner les Régions de Saint-Louis et de Matam dans leur effort pour valoriser leurs potentiels et offrir à leurs populations des conditions de vie décentes.

Face à une mondialisation effrénée, renforcer la gouvernance démocratique locale est un levier pour garantir un développement plus harmonieux et respectueux des personnes et des biens.

Majdouline SBAÏ

Vice-Présidente du Conseil Régional Nord-Pas de Calais en charge de la Citoyenneté, des Relations internationales et de la Coopération décentralisée

Introduction

Le terme « capitaliser » au sens propre signifie « enrichir un capital de ses intérêts ». Adapté au langage associatif, cette terminologie pourrait signifier « faire le point et valoriser son capital interne, afin d'en tirer des enseignements, d'améliorer sa pratique et d'en faire partager le plus grand nombre ».

C'est précisément ce que le Partenariat a souhaité mettre en place en réalisant une démarche de capitalisation de ses activités de coopération au Sénégal. Pour notre Association, l'enjeu repose ici sur l'estimation et l'évaluation de son capital interne, à savoir sa méthodologie, ses façons de faire, son expérience acquise au cours de ses 30 années de coopération, afin de faire fructifier sa mémoire collective et de transmettre ce capital à ses forces vives, mais également ses partenaires, ses bailleurs...

Capitaliser « c'est le passage de l'expérience à la connaissance partageable »¹.

Pour nous, cette étape essentielle dans la vie d'une organisation permet d'enregistrer l'ensemble des savoir et des savoir-faire accumulés. Elle participe à la sauvegarde des connaissances et des pratiques acquises par les collaborateurs dans le cadre de leurs activités.

Parallèlement, la capitalisation permet de rendre l'information accessible en vue d'optimiser l'efficacité de l'action et de valoriser les compétences mises en œuvre au sein de l'organisation. L'objectif étant d'offrir une vision claire des processus qui caractérisent cette organisation.

C'est dans cet esprit que le Partenariat a initié ce travail de fond dont le principal objet est de présenter la démarche spécifique de l'Association en matière de Solidarité Internationale, aussi bien en termes de positionnement que de méthodes d'intervention.

Les différentes évolutions du contexte particulier de la Coopération Décentralisée, le souci constant d'amélioration de l'impact de son action et la volonté d'être au cœur des enjeux du développement des populations bénéficiaires, ont amené l'Association à prendre le temps d'exposer son modèle d'intervention, centré sur la notion d'accompagnement.

Aujourd'hui, le Partenariat, comme beaucoup d'autres, doit faire face à de multiples défis. Ce document a pour vocation de jeter les bases du développement futur de la structure, en offrant une visibilité forte aux lignes directrices sur lesquelles se fondent son savoir-faire et sa méthodologie.

¹ Pierre de Zutter (1994)

Préambule Introduction	3 4	 B. La mobilisation des acteurs locaux 1. L'appui aux structures locales 2. La création de lien Nord/Sud 	
Le Partenariat	9	3. La réciprocité 29	
Missions et objectifs Nature et finalités de l'intervention Appui au développement local : modes d'intervention → Le Partenariat opérateur de coopération décentralisée → Le Partenariat une Organisation Non Gouvernementale	10 11 12 12 14	 C. Opérateur de coopération décentralisée et ONG 1. L'accompagnement des collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs programmes de coopération 2. Le pôle ONG Les objectifs La démarche La mise en œuvre de projets innovants 33 33 33 35 36 36 37 37 37 38 38 39 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30	
La démarche du Partenariat	14	D. Une contribution à l'atteinte des Objectifs du Millénaire	
 A. Une démarche globale intégrée au processus de décentralisation 1. Contexte de la décentralisation Organisation des collectivités locales au Sénégal Les organes d'appui technique Les services techniques de l'Etat Les documents de planification nationaux, régionaux et locaux 2. Les collectivités locales comme porte d'entrée des projets de développement locaux Les documents de planification, socle de l'intervention du Partenariat Les cadres de concertation et l'identification des projets 3. Renforcer les capacités des acteurs locaux 4. L'appui à la gouvernance locale 5. Une capitalisation avec les partenaires locaux 	16 17 17 18 19 19 23 23 23 24 25 26	par la mise en œuvre de programmes 1. Education • Le programme de scolarité (PSCO) • Le programme d'adduction en eau (PAEMS et PACS) 2. Santé et action sociale 3. Gouvernance locale 4. Environnement / Développement durable E. La pérennisation des actions menées 1. Une démarche pérenne • La participation des acteurs locaux • Le renforcement des compétences • La responsabilisation • L'existence de cadres de concertation 2. La mise en œuvre des comités de suivi des projets 3. Santé et action sociale 4. Gramme d'adduction en eau (PAEMS et PACS) 3. Santé et action sociale 4. Gramme d'adduction en eau (PAEMS et PACS) 3. Santé et action sociale 4. Gramme d'adduction en eau (PAEMS et PACS) 3. Santé et action sociale 4. Gramme d'adduction en eau (PAEMS et PACS) 3. Santé et action sociale 4. Gramme d'adduction en eau (PAEMS et PACS) 4. Gramme d'adduction en eau (PAEMS et PACS) 5. Gramme d'adduction en eau (PAEMS e	

Une methodologie d'intervention basée sur une démarche projet spécifique				
A. Des projets articulés autour d'une démarche intégrée	56			
 La notion de projet global Diagnostic, la réalisation d'études préalables L'intégration des principes du développement durable La mobilisation des institutions et des partenaires techniques) 	56 57 59 60			
B. La réalisation opérationnelle des projets	61			
 L'émergence des projets La recherche de financements La validation du projet et la contractualisation (convention opérationnelle) Appuyer et former les acteurs par projet Fiches projets 	61 62 63 64 66			
 Intervention au collège de Gaé Construction d'un centre pour ados à Dagana Intervention à l'école de Dagana 8 	66 68 69			
C. Le suivi et l'évaluation	74			
 La réception des projets Les indicateurs de résultats 	74 74			
3. L'existence de structures de gestion4. L'inscription du projet dans le long-terme	76 76			
Conclusion Remerciements	78			

Liste des schémas et tableaux

Le positionnement du Partenariat	14	Les échanges Sud/Sud	25
Découpage administratif des régions sénégalaises	17	La capitalisation au sein des projets d'éducation	27
Hiérarchisation des documents de planification	20	La mobilisation de compétences spécifiques et la création de lien	28
Annuaire des partenaires DD : Illustration	28	Nord/Sud	
Organigramme général des programmes	31	La démarche multi-acteurs	33
Organigramme d'intervention par thématique	35	La mise en place des Fonds de Développement Locaux	44
Réflexion autour de l'implantation du bâtiment		La mise en place du Groupement d'Intérêt Communautaire	46
La technique de la voûte nubienne		La formation au sein du programme santé	51
Identification des projets rôles et missions des acteurs		Responsabilisation et brigades scolaires	52
Tuonanou ace projeto reles et missione ace acteure	62	Les indicateurs de suivi au sein du PAEMS	54
		Phase de diagnostic et étude préalable du CECIDD	57
Liste des focus		La mobilisation des partenaires techniques	60
Liste des locus		L'émergence du projet Biogaz aux Abattoirs de Saint Louis	61
Lacelination des Deutenniers de la Oceaniantien Discontralinis	40	L'action de l'Association Plant'Africa, porteur de projet accompagné	72
Localisation des Partenaires de la Coopération Décentralisée	13		12
Quelques chiffres en Région	14	par le Partenariat	70
Les niveaux de collectivités locales au Sénégal	18	La structure de gestion créée à la SOGAS	76
Les Objectifs du Millénaire pour le Développement	21		
Les Conseils de Quartiers : l'exemple de la Commune de Saint-	26		
Louis		Literates finites and the	
Nos Projets innovants en matière d'environnement	34	Liste des fiches projets	
Programme Décennal de l'Education et de la formation	36	F. 1. 04 14 (* 11) 1 0 (00
Le tourisme solidaire	50	Fiche n°1 : Intervention au collège de Gaé	66 68
La procédure d'Appel d'Offres 64		Fiche n°2 : Construction d'un centre pour adolescents à Dagana	
Les outils d'évaluation et de suivi du PAEMS	75	Fiche n°3 : Intervention à l'école Dagana 8	

Liste des exemples

Liste des acronymes

ADC ARD APE AVN	Agence de Développement Communal Agence Régionale de Développement Association des Parents d'Elèves Association Voûte Nubienne
CCIADL	Cellule de coordination, d'informations et d'animation pour le développement local
CECIDD	Centre d'Education à la Citoyenneté Internationale et au Développement Durable
CDC	Cadre De Concertation
CGE	Conseil (ou Comité) de Gestion d'Etablissement
CIFRES	Centre International de Formation et de Recherche en Energie Solaire
CLEF	Cadres Locaux d'Education et de Formations
CQ	Conseil de Quartier
DCES	Direction de la Construction et de l'Equipement du Sénégal
DD	Développement Durable
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FDL	Fonds de Développement Local
GERES	Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités
GIC	Groupement d'Intérêt Communautaire
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIE CETOM	Groupement d'Intérêt Economique pour la Collecte, l'Evacuation et le Traitement des Ordures Ménagères
IA	Inspection d'Académie
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementales
PACS	Programme d'Amélioration des Conditions de Scolarisation
PAEMS	Programme d'Adduction en Eau en Milieu Scolaire
PCR	Président du Conseil Rural
PDEF	Programme décennal de l'éducation et de la formation
PDIS	Programme de développement intégré de la santé

PIC	Plan d'Investissement Communal
PLD	Plan Local de Développement
PLHA	Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement
PNDL	Plan National de Développement Local
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PSCO	Programme de Scolarité
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal



Le Partenariat

Missions et objectifs

Le Partenariat est une association (loi de 1901) créée en 1981 suite au jumelage entre deux villes : Lille et Saint-Louis. Rapidement, elle devient opérateur de coopération entre les collectivités du Nord (Conseil Régional Nord Pas de Calais, Conseil Général du Nord, Commune de Saint Laurent Blangy) et les collectivités de la Région de Saint Louis au Sénégal. Très vite, l'association a souhaité faire évoluer ses actions afin de pouvoir répondre de manière efficace aux besoins et aux attentes des populations locales. Différents programmes d'actions ont ainsi pu émerger, encadrés sur place par des volontaires. Après 30 années d'existence, l'association, qui est toujours présente dans la ville de Saint-Louis, a développé des activités dans toute la Région de Saint-Louis et depuis 2010 dans la Région de Matam. Depuis 2007, elle intervient également dans la Région de Doukkala-Abda au Maroc.

Le rôle du Partenariat en tant qu'association de Solidarité Internationale est de participer à la mobilisation de différents partenaires institutionnels, techniques ou financiers et de catalyser les initiatives entre le Nord et le Sud. Elle organise dans le Nord-Pas de Calais des actions de sensibilisation à la citoyenneté internationale mais également à la mondialisation et au développement durable. Pour promouvoir cette mission, elle a créé le centre Gaïa, véritable espace d'immersion et d'animation à destination du grand public et plus particulièrement des enfants.

citoyenneté internationale mais également à la mondialis développement durable. Pour promouvoir cette mission, elle a caine oire oire eté »

Le Partenariat, mobilisateur et catalyseur des initiatives

Développer « une coopération à taille humaine sur un territoire délimité » Sur l'ensemble de ses territoires d'intervention, l'association met en œuvre des programmes de développement socialement responsables et respectueux de l'environnement. En vue de parvenir à développer « une coopération à taille humaine sur un territoire délimité », valeur clé de l'association, le Partenariat s'est fixé différents objectifs :

- → La promotion du **développement des pays du Sud** dans un esprit de réciprocité ;
- → Susciter et encourager les échanges entre les collectivités du Nord-Pas de Calais et celles du Sud, dans un esprit de partenariat et d'échanges;
- → Pratiquer et favoriser l'Education au Développement au Nord et au Sud ;
- → Développer entre les populations, les associations locales, les groupements sociaux et les collectivités locales et territoriales des pays du Sud et de la Région Nord-Pas de Calais, des relations privilégiées et des échanges en matière d'éducation, de santé, de culture, d'économie, de gestion municipale, de développement des quartiers, d'urbanisme, d'action sociale, de tourisme et de sport ... et de réaliser un échange permanent d'informations et d'expériences;
- → Développer et mettre en œuvre des formations professionnelles qualifiantes et non qualifiantes dans les domaines suivants : Education au Développement, Développement durable, inter culturalité, citoyenneté internationale, insertion et maintien dans l'emploi et dans tout autre domaine en lien avec les valeurs de l'association ;
- → Intégrer dans les activités la dimension mondiale et locale du développement durable en démontrant que les enjeux sont liés, et qu'ils concernent tous les habitants de la planète.

Le développement durable au cœur de la démarche

Nature et finalités de l'intervention

L'intervention se fait grâce à une démarche spécifique de mise en œuvre des projets. Elle intègre l'ensemble des parties prenantes au sein de la construction et la mise en œuvre des programmes. En se basant sur les demandes formulées par les populations, l'association appuie les dynamiques locales en étudiant les moyens à mobiliser en vue de développer ses actions. Elle mène alors différentes étapes : diagnostic, concertation, planification, contractualisation avec les bénéficiaires et les autorités, mise en œuvre, suivi et évaluation.

L'intervention de l'association se démarque singulièrement de la logique d'assistanat vis-à-vis des populations bénéficiaires et prône des valeurs de réciprocité et de co-développement. Les projets sont co-construits et n'émanent pas uniquement de la volonté de l'association, ils sont tous en lien avec les besoins et objectifs fixés localement. Son intervention est inscrite dans une logique de développement durable ayant pour objectif de satisfaire les attentes exprimées par les usagers et bénéficiaires tout en limitant son impact écologique. Ses actions se basent donc sur une démarche participative, socialement responsable et respectueuse de l'environnement.

Sa démarche d'intervention et d'action est ainsi basée sur cinq principes :

- → Un **appui aux structures locales** : aide à l'émergence ou soutien technique dans le fonctionnement;
- → Une **démarche de concertation** avec l'ensemble des parties prenantes ;
- → Une **démarche structurante** en aidant la création de structures locales autonomes lorsqu'elles n'existent pas (Agence de Développement Communal, Conseil de quartier, Comité de handicapés...)
- → Une **démarche participative** impliquant les bénéficiaires dès le début du projet ;
 - → Un travail en réseau au Nord comme au Sud.

Le **développement durable** dans l'ensemble de ses caractéristiques est intégré à la logique de fonctionnement (sollicitation des partenaires locaux, promotion des énergies renouvelables, développement d'emplois de qualité et qualifiés, placer l'homme au cœur du projet...). L'intervention est ainsi basée sur le co-développement responsable, l'échange et la réciprocité avec un nécessaire retour des informations vers la France pour sensibiliser l'ensemble des publics.



Le Partenariat

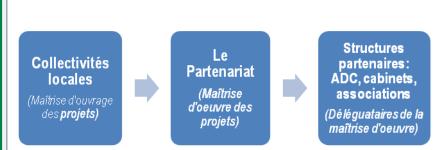
Appui au développement local : modes d'intervention

Opérateur de la décentralisation entre les collectivités locales du Nord et du Sud Le Partenariat agit en matière d'appui au développement local selon deux modes d'intervention. Il accompagne, d'une part, les collectivités locales du Nord et du Sud dans le cadre de programmes de coopération décentralisée et met en œuvre, d'autre part, en tant qu'Organisation Non Gouvernementale (ONG), des projets de développement via la mobilisation de fonds propres et de financements privés.

• Le Partenariat opérateur de coopération décentralisée

Dans le cadre de la coopération décentralisée, le Partenariat agit en tant qu'opérateur entre les collectivités locales du Nord et du Sud pour la mise en œuvre et le suivi des activités identifiées par les partenaires au sein d'un programme d'intervention. L'affirmation du principe de décentralisation, notamment au Sénégal, permet le développement de programmes de coopération à différentes échelles.

Existence de conventions cadres de coopération



Dans le cadre de ses activités, le Partenariat accompagne les collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des conventions de coopération. Il s'agit d'un travail de co-construction, dans lequel il fournit un soutien technique et méthodologique. Les collectivités locales du Nord et du Sud définissent un programme en adéquation avec les orientations et les documents de planification existants. Il est traduit en différents projets et donne lieu à la signature de plusieurs conventions (Conventions cadres, Conventions opérationnelles, Conventions financières).

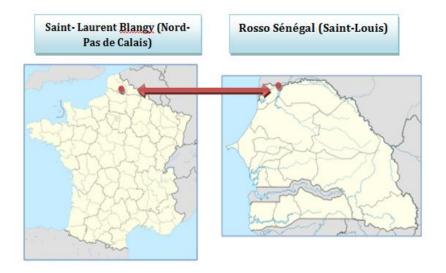
La convention cadre est un document officiel, qui vient reconnaître l'existence d'un accord entre deux collectivités locales du Nord et du Sud en l'inscrivant dans le cadre de la coopération décentralisée. Elle fixe les engagements pris par chacune des parties et définit les objectifs clés à atteindre.

Les programmes pour lesquels le Partenariat apporte un appui technique, dans le cadre de la coopération décentralisée, ont fait l'objet d'une convention cadre signée par les deux parties. C'est ainsi le cas pour :

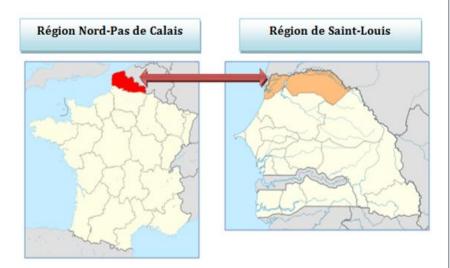
13

Le Partenariat

Les Communes de Saint-Laurent Blangy et de Rosso Sénégal



Le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais et le Conseil Régional de Saint-Louis



Les partenaires de la coopération décentralisée et convention cadre

Le Conseil Général du Nord et le Groupement d'Intérêt Communautaire de Dagana



Le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais et le Conseil Régional de Matam



Le Partenariat

Focus: Quelques chiffres en Région

Région du Nord-Pas de Calais

Superficie: 12 414 Km²

Composition : 2 départements (Nord et Pas de Calais)

Population : 4 millions d'habitants, soit 324 habitants au km² PIB : 96,5 milliards d'euros (environ 4% du PIB national)

Région de Saint-Louis

Superficie: 19 044km²

Composition : 3 départements (Saint-Louis, Dagana et Podor) Population : 688 767 d'habitants, soit 36,17 habitants au km² PIB : 343 millions d'euros (environ 3,1% du PIB national)

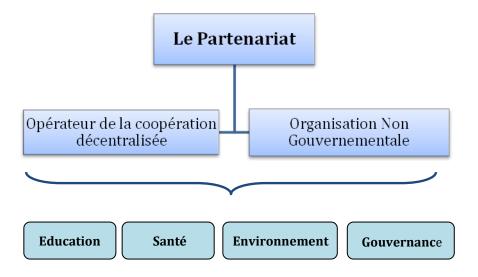
Des actions complémentaires en tant qu'opérateur et ONG

Le Partenariat : une Organisation Non Gouvernementale

Dans le cadre de ses actions en tant qu'ONG, le Partenariat met en place ses propres actions de développement, en complémentarité avec le cadre de la décentralisation et en adéquation avec les orientations fixées par les partenaires locaux. Il joue un rôle de levier en mobilisant son réseau de partenaires financiers publics et privés. Les financements privés viennent ici en complément des financements issus de la coopération décentralisée. Par ce biais, le Partenariat développe des projets novateurs en cohérence avec le cadre général de la coopération décentralisée et avec la méthodologie d'intervention de l'association.

Pour ces deux modes d'intervention, le Partenariat s'appuie sur la reconnaissance acquise auprès des institutions et sur ses compétences pour faciliter et favoriser les relations pouvant exister entre les acteurs ainsi que pour développer des initiatives vers le Sud tout en menant une politique de sensibilisation active au Nord.

L'association joue un rôle d'opérateur mais également d'animateur en matière de mise en œuvre des programmes et de mise en relation des différentes parties prenantes. Pour ces modes d'intervention, le Partenariat suit une seule et même méthodologie empreinte de développement durable et de gestion participative (sollicitation et co-décision avec les acteurs locaux, promotion des techniques et matériaux respectueux de l'environnement, favorise l'émergence d'emplois de qualité...). L'ensemble des projets de développement s'inscrivent au sein de cette démarche intégrée qui fait l'objet de ce présent document de capitalisation.





A. Une démarche globale intégrée au processus de décentralisation

Une intervention inscrite dans le cadre de la décentralisation

Application et respect de quatre grands principes

Le Partenariat apporte un appui en matière de développement local au travers d'une démarche inscrite dans le cadre de la décentralisation. En effet, depuis les lois de décentralisation de 1996, les Régions ont été dotées de nouveaux domaines d'intervention et de nouvelles compétences. Elles ont acquis par ce biais de nouveaux droits, dont celui d'entreprendre des actions de coopération internationale. Plusieurs structures et organes techniques ont été créés en vue d'assurer ces nouvelles missions. Dans un même temps afin de favoriser la cohérence et en vue d'harmoniser les actions menées aux différentes échelles institutionnelles, des documents de planification ont été établis et viennent fixer les grands axes d'intervention.

Il est important de bien cerner ce contexte de décentralisation afin de comprendre comment l'association articule son intervention. Le Partenariat mène ses actions en s'insérant dans le cadre de la décentralisation. Il joue un rôle de catalyseur et facilite la mise en place des dispositifs de coopération décentralisée.

L'intervention du Partenariat est double : d'une part, l'Association accompagne les collectivités locales du Nord et du Sud, maîtres d'ouvrage, dans la mise en œuvre de leurs programmes de coopération. D'autre part, elle soutient les collectivités locales du Sud dans le processus de décentralisation.

Cet accompagnement institutionnel se traduit de manière opérationnelle par la mise en œuvre de plusieurs principes clés :

- → Les **collectivités locales comme porte d'entrée** pour l'identification des projets sur la base des orientations définies par les documents de planification.
- → Le **renforcement des acteurs en capacités** au travers de sessions de formation et d'un accompagnement sur le long terme.
- → L'appui à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance locale porteuse de transparence et de démocratie participative.
- → La **réalisation d'une capitalisation** à l'initiative des acteurs locaux en vue de dupliquer les actions.

Le Partenariat s'assure du respect de ses différents principes lorsqu'il accompagne les collectivités et les structures locales. L'association participe également à leur structuration en les renforçant en compétences et en données. Il apporte des outils méthodologiques et techniques favorisant un fonctionnement efficace, autonome et basé sur une bonne gouvernance.

1. Le Contexte de la Décentralisation

• Organisation des collectivités locales au Sénégal

L'histoire de la décentralisation au Sénégal est ancienne et date de la fin du 19ème siècle. Ce principe mettra du temps à se concrétiser et c'est seulement au travers des **lois de décentralisation de 1996** qu'il sera entériné. Ces lois sont à l'origine du principe de régionalisation mais également de celui de la coopération décentralisée au Sénégal. Elles sont venues instituer trois niveaux de collectivités locales: Région, Commune et Communauté rurale.

Chacune dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière, ces Collectivités Locales sont gérées librement par des conseils, élus au suffrage universel ayant pour mission l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions. Les collectivités locales ont, depuis 1996, acquis le droit « à entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers »². Elles ont acquis de nouveaux domaines de compétences en matière de:

- → Environnement et gestion des ressources naturelles ;
- → Santé, population et action sociale ;
- → Jeunesse, sports et loisirs ;
- → Culture ;
- → Education;
- → Planification ;
- → Aménagement du territoire ;
- → Urbanisme et habitat.

² Article 17 du code des Collectivités Locales sénégalaises

La démarche du Partenariat

Ce transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales a permis aux décideurs et responsables locaux de s'impliquer davantage dans le développement de leur territoire. Afin de mettre en œuvre des programmes d'actions, en vue d'assurer leur mission de développement local et par manque de fonds propres, certaines collectivités locales sénégalaises s'appuient sur un soutien extérieur au travers de la coopération décentralisée.

Il apparaît que la conception sénégalaise de la coopération décentralisée est large et se rapproche de celle de l'Europe. Grâce à cette dynamique de décentralisation et de plus grande autonomie des trois niveaux de collectivités locales, la coopération internationale a pu émerger. Elle se traduit par la signature de nombreux accords bilatéraux dans tous les secteurs du développement.

Découpage administratif des régions sénégalaises



Le Partenariat – Document de capitalisation 2013



Les étapes de la décentralisation

1963 : Etablissement des communes de plein exercice

1972 : Création des communautés rurales

1996 : Loi de décentralisation (transfert de compétences aux collectivités locales).

La coopération décentralisée s'inscrit dans la durée et se fonde sur la réciprocité et les échanges. Elle naît de la signature entre deux collectivités locales du Nord et du Sud d'une convention globale définissant un programme d'actions à mener, basé sur l'atteinte d'objectifs précis. Les projets mis en œuvre sont en adéquation avec les stratégies et orientations définies aux niveaux national et régional. La coopération décentralisée se base sur une dynamique de coopération de territoire à territoire, qui permet l'appui au processus de décentralisation, de gouvernance locale et de démocratie initiée. Elle mobilise de multiples acteurs étatiques, institutionnels ou techniques (collectivités locales, ONG, organisations communautaires, entreprises privées...).

De nombreux pays européens sont présents au Sénégal dans le cadre de la coopération décentralisée (l'Espagne, l'Italie et la France notamment). Depuis 1994, **114 millions d'euros ont été injectés dans les collectivités locales sénégalaises** au travers de cette dynamique de coopération.

Les organes d'appui technique

Le processus de décentralisation a favorisé l'émergence de structures d'appui technique. Ces organes locaux ont pour mission d'animer et de constituer des relais entre les collectivités locales dans le cadre de la coopération décentralisée. Dans la Région de Saint-Louis, les deux principaux acteurs sont l'Agence Régionale de Développement (ARD) et l'Agence de Développement Communal (ADC).

L'Agence Régionale de Développement est une structure technique créée en 2000. Elle est chargée d'impulser, de coordonner et de mettre en œuvre le développement économique, éducatif, social, culturel et scientifique dans la Région de Saint-Louis.

Focus sur les niveaux de collectivités locales au Sénégal

Source : Guide du Partenariat 2010



Des collectivités locales organisées en trois niveaux

La Région a été instituée en 1996, il s'agit d'une personne morale de droit public administrée par un Conseil Régional élu au suffrage universel direct pour 5 ans. En matière de prise de décision et de fonctionnement : le Conseil Régional adopte des plans d'actions au travers de délibérations, le Président du Conseil veille à leur exécution et à leur mise en œuvre. Le Sénégal compte 14 Régions.

La Commune, personne morale de droit public, regroupe les habitants du périmètre d'une même localité unis par une solidarité issue du voisinage et souhaitant mettre en place de manière partenariale différentes actions de développement. Elle est administrée par un Conseil Communal, élu au suffrage universel pour une durée de 5 ans. Comme pour la Région, les orientations et décisions sont prises au travers de délibérations votées par le Conseil communal et dont l'exécution est suivie par le Maire.

La Communauté rurale est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière. Elle est composée par différents villages appartenant à un même territoire, souhaitant mettre en œuvre un ensemble d'actions visant à favoriser leur développement. Le Conseil rural administre cette collectivité locale au travers des délibérations prises. Le Président du Conseil rural veille à leur application.

Réciprocité et échanges, bases de la coopération



Elle joue un rôle d'appui et de facilitateur pour la planification des projets de développement locaux (animation du dispositif des conférences d'harmonisation territoriales, rédaction des outils de planification...)

Elle harmonise et coordonne les interventions dans le cadre de la coopération décentralisée. L'ARD veille et contrôle la cohérence des actions avec les stratégies et les politiques nationales et régionales. Elle assure le suivi et l'évaluation des programmes et des plans d'actions de développement local.



L'Agence de Développement Communal de Saint-Louis est une structure d'appui créée en 2000. Elle est venue succéder à la Cellule de coordination, d'informations et d'animation pour le développement local (CCIADL), mise en place par la Commune de Saint-Louis dès 1994 avec l'appui du Partenariat.

La coopération décentralisée et l'Etat Français, via le Ministère des Affaires Etrangères, ont apporté leur appui selon un financement dégressif. L'ADC est aujourd'hui autonome d'un point de vu financier et accompagne chaque mandat

L'ADC a pour mission d'organiser et d'animer le développement local de la Commune de Saint-Louis. Elle veille à la cohérence des actions avec les stratégies et les politiques nationales et régionales. Elle assure le suivi et l'évaluation des programmes et des plans d'actions de développement local. Elle conçoit et suit l'exécution des projets communaux. Enfin, elle gère les partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée.

L'ADC dispose d'un rôle de coordination des différents partenaires, elle constitue un appui important pour la Commune, au travers des missions qui lui sont confiées.

Les services techniques de l'Etat

Formalisés et structurés depuis les lois de 1996, les services déconcentrés de l'Etat apportent un soutien et une expertise aux collectivités locales dans la mise en œuvre des programmes de coopération. Ils interviennent au niveau local et national sur des domaines spécifiques tels que l'environnement, la santé, la formation professionnelle, l'éducation... Nous pouvons notamment citer le Service des Eaux et Forêts (environnement), le district sanitaire, l'IDEN (éducation), qui, dans le cadre des programmes de coopération mis en œuvre par le Partenariat, accompagnent les collectivités dans l'élaboration et le développement de projets divers (mise en place d'actions de sensibilisation à l'environnement et à l'hygiène dans le cadre du PAEMS, participation au projet de construction de cuves biogaz...).

Ils jouent un rôle important en participant à l'élaboration des programmes d'actions et en apportant leurs connaissances thématiques dans leur mise en œuvre.

Les documents de planification nationaux, régionaux et locaux

En vue d'harmoniser les actions mises en œuvre dans le cadre de la coopération décentralisée, des documents stratégiques ont pu être rédigés au niveau national, régional et local. Il s'agit des documents de planification, qui définissent les grandes orientations et les projets prioritaires à mener. La coopération décentralisée au Sénégal se place dans une dynamique de cohérence, grâce à l'existence de ces outils stratégiques. Les programmes menés s'inscrivent dans les stratégies et les politiques de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), engagées au niveau national ; mais également dans les outils développés au niveau régional et local.

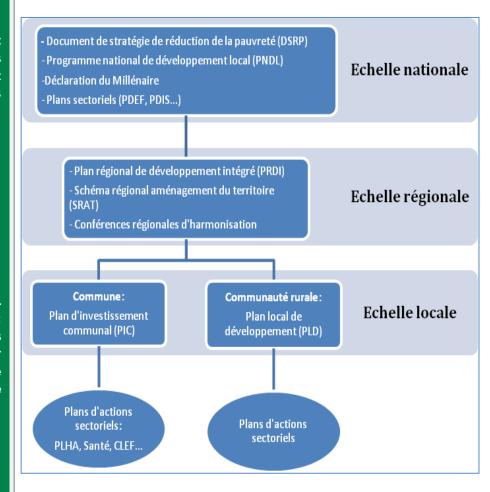
ARD et ADC acteurs clés de la décentralisation et de la coopération

Des services déconcentrés offrant une expertise thématique

Hiérarchisation des documents de planification

Des Objectifs et des orientations hiérarchisés et complémentaires

DSRP II, PNDL et OMD : Orientations nationales pour la lutte contre la pauvreté



Niveau national

L'Etat Sénégalais a rédigé plusieurs documents de planification : le **Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)** ainsi que le **Plan national de développement local (PNDL)** constituent des outils fondamentaux et visent l'atteinte des OMD.

Le DSRP II a été élaboré en vue de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 et d'atteindre les OMD. Il définit les orientations et mesures économiques, structurelles et sociales du pays pour promouvoir la croissance. Il a été rédigé au travers de consultations participatives à tous les niveaux de développement. Le DSRP décrit la nature de la pauvreté du pays et présente les objectifs de réduction de la pauvreté à atteindre sur le moyen terme. Ainsi, quatre axes prioritaires ont pu être identifiés :

- → Création de richesses ;
- → Promotion de l'accès aux services sociaux de base ;
- → Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes ;
- → Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif.

Le PNDL s'inscrit dans le cadre de la politique globale mise en œuvre par le Gouvernement du Sénégal pour atteindre les objectifs du DSRP et ceux du Millénaire pour le Développement (OMD). Il a pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'action combinée des départements ministériels, des collectivités locales des communautés de base et du secteur privé. Il vise à promouvoir de façon efficace, efficiente et durable, l'offre de services socio-économiques de base aux populations.

Il se traduit par :

- → L'augmentation de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base ;
- → L'augmentation de l'accès des populations les plus pauvres aux ressources financières :
- → Le renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- → Le renforcement des capacités de l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

La déclaration du Millénaire a été signée au Sénégal en 2000, elle se concentre sur les préoccupations de paix, de sécurité et de développement. Elle définit les huit OMD à atteindre à l'horizon 2015.

Focus : Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

- **1-** Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
- **2-** Assurer l'éducation primaire pour tous.
- 3- Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes.
- **4-** Réduire la mortalité infantile.
- 5- Améliorer la santé maternelle.
- **6-** Combattre le VIH / SIDA le paludisme et d'autres maladies.
- **7-** Assurer un environnement humain durable.
- 8- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.



Au niveau national, il existe d'autres documents de planification relatifs à des thématiques spécifiques : Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF), le Programme de développement intégré de la santé (PDIS)...

Niveau Régional

Les Conseils Régionaux, sur la base des programmes nationaux, établissent des documents de planification. La Région de Saint-Louis s'est dotée d'un Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) et d'outils de concertation comme les Conférences Régionales d'Harmonisation. Un schéma régional d'aménagement du territoire est en cours d'élaboration. Ces outils visent à harmoniser les actions et les interventions des différents acteurs afin de mettre en place des projets visant l'atteinte des OMD, notamment en termes de lutte contre la pauvreté.

Le PRDI vise à doter la Région d'un outil d'orientation et de mise en cohérence des actions des différents acteurs du développement local, dans le but d'atteindre les objectifs fixés en matière économique et sociale. Il s'articule selon quatre grands enjeux :

- → Promotion de l'espace économique régional ;
- → Développement des ressources humaines et de la qualité de vie ;
- → Intégration régionale, cohésion sociale et sécurité des populations;
- → Bonne gouvernance locale et citoyenneté.

Il s'agit d'un instrument de pilotage et de coordination qui offre une porte d'entrée à l'ensemble des acteurs concernés par le développement local.

Le PRDI et les Conférences d'Harmonisation comme outils de planification Régionale

Signature en 2000 de la Déclaration du Millénaire

Les Conférences Régionales d'Harmonisation visent à assurer une bonne coordination, un suivi de la mise en œuvre des programmes et une évaluation périodique du développement régional pour proposer les corrections nécessaires³. Ce dispositif permet de produire, de façon régulière, des informations relatives à l'état d'avancement des projets menés. Il permet l'ancrage des actions dans les documents de planification et l'évaluation des résultats.

Des programmes développés afin d'atteindre les OMD

Niveau local

A l'échelle locale, les Communes et les Communautés rurales disposent respectivement d'un Plan d'Investissement Communal (PIC) et d'un Plan Local de Développement (PLD). Grâce aux compétences acquises depuis 1996 et à la mise en place de ces outils de planification, ces deux niveaux de collectivités locales disposent des moyens nécessaires pour œuvrer à leur propre développement.



A l'échelle communale, des plans d'actions de déploiement sectoriels ont également été rédigés tels que le Plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA), les cadres locaux d'éducation et de formations (CLEF), programme santé...

Le Partenariat inscrit son intervention dans les plans mis en œuvre aux différentes échelles en respectant les axes stratégiques proposés. Les projets développés sont en articulation avec les documents de planification et

les orientations fixées par les autorités locales et régionales. Ils répondent, dans le cadre de la coopération, aux objectifs fixés par les collectivités locales en étant en adéquation avec les enjeux définis.

De plus, les programmes tiennent compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement 2015 de manière transversale. Les différents grands thèmes (éducation, santé, environnement et gouvernance locale) sont abordés au sein de projets intégrés. Ainsi, dans le cadre du programme scolaire, l'intervention du Partenariat porte sur l'amélioration de l'accès à l'éducation mais également sur l'amélioration du cadre de vie et sur la préservation de l'environnement. Le Partenariat participe à la rédaction de ces outils et s'appuie sur ces documents pour bénéficier de portes d'entrée et pour identifier des actions pouvant répondre aux attentes et orientations fixées.

L'intervention du Partenariat s'intègre au cadre de coopération - décentralisation. Le Partenariat appuie le processus de décentralisation au travers de ses compétences techniques et humaines. L'association agit dans le domaine de la coopération depuis plusieurs années et dispose d'un véritable soutien institutionnel. En étant opérateur de coopération pour diverses collectivités du Nord et du Sud, elle apporte son soutien au processus de décentralisation et de gouvernance locale. Dans ce cadre, l'Association joue un rôle clé en matière d'appui au développement local. Son intervention se caractérise par plusieurs étapes menant de l'identification d'un projet à sa pérennisation.

processus de décentralisation

Un appui au

³ Note d'orientation sur le Cadre de Coordination et de Suivi du Développement, Région de Saint-Louis. ARD, mars 2009.

2. Les collectivités locales comme porte d'entrée des projets de développement locaux

Les collectivités locales, au travers des documents de planification qu'elles élaborent, constituent des points d'ancrage à l'intervention de l'association. Le Partenariat articule son activité sur l'existence de ces documents, qui permettent de fixer les grandes orientations du développement d'un territoire et de prioriser les actions à mener en fonction des besoins exprimés localement. Lorsque ces textes institutionnels n'existent pas, l'association accompagne les collectivités locales du Sud dans leur rédaction et leur appropriation par les différents acteurs locaux.

• <u>Les documents de planification, socle de l'intervention du</u> Partenariat

Le Partenariat, dans le cadre de ses actions inscrites au sein de la coopération décentralisée, accompagne les collectivités locales dans leur structuration. Dans ce domaine, le Partenariat dispose d'une expérience importante puisqu'il a été à l'initiative de la rédaction des documents de planification à l'échelle régionale et locale. Il a notamment fortement appuyé le Conseil Régional de Saint-Louis dans l'identification des axes stratégiques du PRDI et participé à la création de l'Agence de Développement Communal de Saint-Louis.

Aujourd'hui, l'Agence Régionale de Développement assure la mission de rédaction des documents de planification. Le rôle de l'association a donc évolué : elle participe à l'élaboration de ces documents, lorsqu'ils n'ont pas encore été rédigés, en apportant un soutien technique et méthodologique.

La participation du Partenariat est plus forte pour la rédaction des plans sectoriels d'actions, qui définissent de manière opérationnelle et en se basant sur les documents de planification, les projets à mettre en œuvre et les objectifs à atteindre.

Ces outils de planification constituent pour le Partenariat une véritable porte d'entrée pour la mise en œuvre de ses projets ainsi qu'un cadre solide de référence. Le Partenariat se base sur les orientations fixées et sur les projets prioritaires identifiés pour proposer des actions et établir, ainsi, un programme complet.

• Les cadres de concertation et l'identification des projets

Lors de l'identification des projets, le Partenariat s'appuie sur l'existence de cadres de concertation thématiques (éducation, environnement, santé...). Les activités de l'association s'inscrivent au sein des orientations définies par ces cadres, en vue de favoriser le renforcement de leur capacité d'intervention et leur implication dans le suivi des actions.

Les cadres de concertation thématiques regroupent l'ensemble des parties prenantes concernées. Ils se composent d'un représentant des collectivités locales, des différents acteurs institutionnels et ou déconcentrés de l'Etat, des collectivités bénéficiaires, des acteurs de terrain, des représentants de la population ainsi que les structures intervenant dans le domaine concerné et pouvant apporter leur soutien (financier, technique...). Ils ont pour principal objectif d'harmoniser les interventions et de formuler des solutions aux problématiques posées dans les différentes thématiques.

Un appui dans l'élaboration des documents de planification

Les Cadres de Concertation favorise l'expression des besoins Des actions menées sur la base des décisions prisent par les Cadres de Concertation

Elaboration et diffusion d'outils de renforcement en capacité des acteurs L'existence des cadres de concertation se justifie par la nécessité de hiérarchiser les interventions selon leur degré d'urgence et de mettre en place un plan d'actions commun en accord avec les orientations nationales et régionales. Ils réunissent l'ensemble des parties prenantes et favorisent ainsi la gestion participative et la prise de décisions collectives par la mise en place d'un processus de décision collégial. L'identification des besoins et de leurs réponses se fait de manière concertée au travers de ces cadres de concertation. Ce sont des organes essentiels dans le processus de mise en œuvre des actions développées par le Partenariat.

Les **missions du cadre de concertation**, en matière d'identification des projets, sont de :

- → Recueillir les demandes et les besoins exprimés par les populations et les acteurs locaux ;
- → Hiérarchiser ces demandes en fonction du critère d'urgence et de leur adéquation aux programmes mis en œuvre ;
- → Traiter des demandes ;
- → Répartir les projets entre les différents partenaires et institutions;
- → Elaborer un document de planification ;
- → Assurer la pérennisation des programmes en favorisant la responsabilisation des acteurs locaux mais également l'implication des services déconcentrés de l'Etat.

Au-delà de son rôle d'appui au fonctionnement de cet organe local, le Partenariat développe ses actions en lien avec les décisions prises par le cadre de concertation. Il n'a pas ici un rôle de décideur mais il participe à la réflexion autour de la planification des actions et au choix de celles-ci.

3. Renforcer les capacités des acteurs locaux

Dans le cadre de la décentralisation, le Partenariat accompagne les acteurs locaux par le renforcement en capacités. Il propose une démarche d'accompagnement en mettant en place différentes actions, notamment de formation et en s'appuyant sur le « faire-faire ». Ceci permet de renforcer le cadre global de la décentralisation en dotant les acteurs et les structures locales des compétences nécessaires à la bonne gouvernance et à la mise en place des projets de développement sur leur territoire.

Le Partenariat **élabore et propose des outils méthodologiques** aux différentes catégories d'acteurs locaux. Ceci a pour objet de les accompagner dans la mise en œuvre et le suivi des programmes développés (gestion comptable des activités, réalisation d'étude ou de diagnostic...). Ce type d'activité permet d'équiper les acteurs locaux d'instruments de pilotage des politiques de développement local et participe au renforcement de leur capacité d'intervention.

Des **actions de formation sont également proposées** par l'association. Elles s'adressent à divers acteurs :

- → Elus locaux ;
- → Services déconcentrés de l'Etat :
- → Organisations de la société civile type associations, structures communautaires.

Ces sessions de formations portent sur des thématiques variées telles que la décentralisation, l'élaboration d'un budget, la gestion administrative ou le suivi comptable... Elles constituent l'un des axes importants de l'appui aux acteurs locaux

Le Partenariat s'appuie également sur **le principe du « faire-faire »** pour favoriser les échanges Sud-Sud et doter ses partenaires locaux de nouvelles compétences. Il développe des temps d'échanges et de partage d'expérience entre acteurs du Sud. Ils visent à favoriser et promouvoir le transfert de compétences entre collectivités locales ou structures du territoire.

Exemple: Les échanges Sud-Sud

Cette de pratique se retrouve dans la mise en œuvre des programmes de gestion et de tri des déchets financés par l'Union Européenne dans les Communes de Rosso et de Podor.

En effet, la Commune de Podor dispose d'une expertise particulière sur ces questions. Elle a notamment mis en place un système de collecte et de transfert des déchets sur son territoire. Elle est donc en mesure d'apporter son expérience sur le sujet à la Commune de Rosso, qui souhaite développer le même type d'activités. Le partage d'expérience permet de limiter les défaillances de certains projets, puisqu'ils ont déjà été expérimentés sur d'autres zones et ainsi de rendre les actions plus efficaces.

Le principe du « faire-faire » se caractérise également par un soutien apporté par les opérateurs locaux pour accompagner la mise en œuvre d'actions de terrain. Le Partenariat s'appuie sur certaines structures locales pour développer ses projets, c'est notamment le cas pour les Conseils de Quartiers et la mise en place d'actions de sensibilisation aux populations

(projet de tri valorisation des déchets : sensibilisation sur la gestion des déchets ; projet biogaz : sensibilisation des ménages ...).

4. L'appui à la gouvernance locale

Dans le cadre des actions d'appui à la gouvernance locales, Le Partenariat a pour mission de faciliter l'exercice d'une démocratie locale et participative. Par les actions menées, il apporte un **appui à l'émergence d'une « bonne gouvernance »,** qui se traduit par :

- → Le respect du droit et des droits humains ;
- → La transparence et l'efficacité de la gestion des affaires ;
- → La lutte contre la corruption ;
- → La promotion de la démocratie et le développement participatif et durable.

La création des **Conseils de Quartiers (CQ)** dans les années 1990, démarche portée par Le Partenariat, constitue un exemple concret des avancées en matière de gouvernance locale. Ces organes ont eu, dès l'origine, la mission de faire participer les habitants au développement local du quartier en vue d'améliorer les conditions de vie. La structuration des CQ a permis une meilleure représentativité des populations au sein de chaque quartier. Ils jouent le rôle « d'intermédiaire » entre les habitants et les autorités communales. Ils offrent un instrument d'expression des besoins (organisation du forum des partenaires par exemple) et permettent la réalisation de projets ciblés par la mise en place des fonds de développement locaux (FDL).

Le Partenariat a participé à l'émergence de ces Conseils de Quartiers dans la Commune de Saint-Louis ainsi qu'à une échelle plus large au niveau de la Région de Saint-Louis (interventions à Rosso, Podor...). Ils favorisent la mise

Promotion du principe de Démocratie Participative

Des Conseils de Quartiers pour favoriser la démocratie participative

en place d'une **gouvernance locale basée sur la satisfaction de l'intérêt général** fondée sur des principes de démocratie participative et de prise en compte des besoins exprimés par la population.

<u>Focus sur les Conseils de Quartiers : l'exemple de la Commune de Saint-Louis</u>

Source : Le Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers - PRADEQ

Le Conseil de quartier, cadre de promotion de la citoyenneté et de la démocratie locale, est destiné à promouvoir un développement communautaire et à renforcer le dialogue social. Il constitue ainsi un espace de concertation et de mise en cohérence des actions et des acteurs autour des problèmes de développement du quartier. En offrant un contact direct entre la population et les autorités municipales, il permet à la commune d'assurer une gestion urbaine de proximité répondant aux besoins exprimés par les populations.

Les missions du Conseil de Quartier sont :

- → Regrouper les associations, les personnes ressources, les autorités municipales et les délégués de quartier autour des enjeux de développement du quartier (cadre de concertation, lieu d'écoute et d'expression);
- → Constituer un interlocuteur privilégié pour toute intervention liée à des actions de développement dans le quartier, en lien avec les autorités municipales (propositions, suggestions);
- → Relayer l'information et la communication entre l'autorité municipale, les populations, et les partenaires au développement ;
- → Susciter et/ou soutenir les initiatives d'auto promotion développées dans le quartier ;
- → Contribuer à la réalisation des projets ayant pour cadre le quartier et veiller à leur articulation avec les orientations communales.

Les Conseils de Quartiers disposent d'un Fonds de Développement Local (FDL), cofinancé par la Commune et les partenaires de la coopération décentralisée, il constitue un mécanisme de soutien financier aux projets de développement à l'échelle des quartiers. L'ambition du FDL est de promouvoir et faire prévaloir la logique communautaire dans la gestion et l'initiation d'actions de développement.

Aujourd'hui, le Partenariat participe à la promotion de la gouvernance locale à travers son rôle d'opérateur de coopération décentralisée. En effet, cet axe de développement compose l'ensemble des programmes de coopération qui sont menés par les collectivités partenaires de la Région Nord Pas de Calais et de la Région de Saint Louis et pour lesquelles le Partenariat est opérateur.

Ce positionnement permet au Partenariat d'intervenir selon plusieurs échelles territoriale (Régionale, Départementale, Communale) et de poursuivre des objectifs spécifiques en accord avec les besoins de ces territoires.

La capitalisation avec les acteurs locaux

Le Partenariat apporte un soutien aux acteurs locaux en matière de capitalisation. En effet, il revient aux structures et aux institutions, notamment à l'Agence de Développement Communal et aux Agences Régionales de Développement, de mener une capitalisation des données quantificatives et qualitatives afin de mesurer l'impact d'un projet sur le public cible. Cette mission de capitalisation a pour objet de collecter des données et informations sur les actions mises en œuvre en vue de les dupliquer dans d'autres localités.

Le Partenariat, un soutien aux structures locales en matière de capitalisation

Exemple : La capitalisation au sein des projets éducation

Dans le cadre du programme scolaire, l'association a participé à la création d'une base de données regroupant l'ensemble des informations relatives au système scolaire: taux de scolarisation, pourcentage de filles/de garçons, taux de déperdition, taux d'achèvement du premier cycle... A partir de ces données quantitatives, il est possible d'identifier des besoins non couverts localement et ainsi d'y apporter, par la suite, des réponses concrètes.

Par là, le Partenariat apporte aux collectivités les outils et instruments nécessaires à l'ajustement des projets en fonction du taux d'atteinte des objectifs. Elles se basent sur ces données pour orienter les différents partenaires dans l'identification et l'élaboration de programmes d'actions.

B. La mobilisation des acteurs

Au-delà de son inscription dans le cadre de la décentralisation, l'intervention du Partenariat se caractérise également par la mobilisation des acteurs. Ce principe se retrouve à la fois au Sud dans la mise en œuvre de projets et l'appui aux structures locales mais aussi dans la mise en relation Nord/Sud en vue de créer du lien. Le Partenariat met l'accent sur le principe de réciprocité, cœur de la coopération, afin que les projets menés soient bénéfiques pour l'ensemble des parties prenantes. Cette spécificité de l'association se retrouve au sein de la démarche mise en œuvre : l'implication des acteurs et leur mise en relation constituent des étapes clés dans le développement de projets pérennes.

1. L'appui aux structures locales

Le Partenariat inscrit son intervention au sein d'une démarche structurante de mobilisation des acteurs. Il appuie d'une part, les structures existantes dans la réalisation de leurs missions, et d'autre part, il soutient la création de nouvelles structures locales. En parallèle, il favorise leur implication et celle des différents acteurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes.

L'association a ainsi accompagné la Commune de Saint-Louis, dans le cadre de la décentralisation et du transfert des compétences, dans l'émergence de la **Cellule de coordination, d'information et d'animation pour le développement local** (CCIADL). Cette structure créée en 1994 était chargée de la réalisation d'études et constituait un véritable support technique et d'informations pour la Commune. La CCIADL est devenue en 2000 l'Agence de Développement Communal. Le Partenariat poursuit sa démarche d'accompagnement auprès de cette structure en matière d'appui à la coordination, à l'élaboration des axes stratégiques, et dans l'apport d'outils méthodologiques.

Le Partenariat met l'accent sur la mobilisation des acteurs locaux, dans le sens où cette dernière est un élément capital dans le cadre de mise en œuvre de programmes de coopération décentralisée durables. La démarche de concertation avec l'ensemble des partenaires intéressés par une thématique vise à développer des projets à la fois utiles au territoire et permettant d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées. Elle permet de mener des actions cohérentes inscrites dans un plan commun d'actions en adéquation avec les orientations institutionnelles fixées. La mobilisation de tous les acteurs est un vecteur de dynamique locale, elle favorise une implication et une appropriation plus fortes.

Appui à la création, à la structuration et au fonctionnement des acteurs

Les acteurs locaux sont mobilisés et intégrés dans l'élaboration des projets et dans leur mise en œuvre, au travers d'une sollicitation continue (participation aux comités de suivi, actions de communication...). Grâce à cette mobilisation, ils parviennent à s'approprier plus aisément le projet et peuvent, par la suite, le porter et le promouvoir localement (actions d'information aux populations, lobbying auprès des autorités publiques...).

La mise en place de cadres de concertation thématiques permet la rencontre des différents acteurs et favorise la réalisation d'un plan commun d'actions et le partage d'expérience.

2. La création de lien Nord/Sud

Pour accompagner les collectivités locales du Nord et du Sud dans la mise en œuvre des différents programmes, Le Partenariat organise son intervention autour de ses compétences en matière d'ingénierie sociale, d'expertise technique et méthodologique. Le Partenariat s'appuie également sur les compétences spécifiques des acteurs du Nord et du Sud afin de former un ensemble cohérent.

Exemple : La mobilisation de compétences spécifiques et la création de lien Nord/Sud

Dans le cadre de son programme de diffusion et de promotion des énergies renouvelables dans la Région de Saint-Louis, Le Partenariat met en œuvre un projet d'installation d'unité de production biogaz dans les abattoirs de Saint Louis. Ne disposant pas des compétences ni de l'expertise nécessaires pour installer ce type d'infrastructure, il s'est appuyé sur l'entreprise Française Bioéco, partenaire technique spécialisé. L'association cherche ainsi à mobiliser autour d'un même projet des acteurs variés disposant chacun de compétences en vue de rendre l'intervention plus efficace.

L'association favorise la création de partenariats en mettant en relation différents acteurs concernés par un projet, par une thématique. En matière de développement durable et d'environnement, un outil regroupant l'ensemble des structures et acteurs du secteur par thématique (agronomie, énergie, eau...) a été mis en place : « l'annuaire des partenaires développement durable ». Au travers de sa diffusion, il permet de créer et de renforcer un réseau d'acteurs facilitant l'identification de partenaires lors de la mise en place de projets.

Annuaire des partenaires DD: illustrations



En parallèle, Le Partenariat assure une mission de création de liens entre les différents acteurs (services techniques, population, Collectivités Locales...) d'une même collectivité. Il favorise ainsi la communication et les échanges entre les parties prenantes.



Facilitateur

du Sud

d'échanges entre

locales du Nord et

les collectivités

Enfin, il joue un rôle de mobilisateur pour faciliter le développement de nouveaux liens de coopération. Dans une position d'intermédiaire entre les collectivités du Nord et celles du Sud, il accompagne l'émergence de partenariats institutionnels et financiers.

3. La réciprocité

L'intervention du Partenariat s'appuie sur le principe de réciprocité comme objectif majeur. Le principe est basé sur une relation entre le Nord et le Sud et vise à **encourager et à favoriser les échanges** entre les différentes institutions partenaires mais également entre les populations, les structures et associations locales.

Plusieurs grandes actions sont ainsi mises en œuvre en vue de développer ces échanges Nord/Sud :

- → Animation de la mobilisation des acteurs territoriaux au Nord comme au Sud avec partage des informations et des expériences ;
- → Actions d'éducation au développement et à l'environnement au Nord : plusieurs manifestations (expositions, spectacles, conférences) ont été organisées, des ateliers d'immersion sont proposés au grand public au sein du centre Gaïa. Ceci permet de mettre en place des actions de sensibilisation aux populations du Nord aux réalités des pays du Sud, sur les différences existantes ainsi que sur le mode de vie sénégalais ;
- → Programme de correspondance scolaire entre les établissements primaires de France et ceux du Sénégal ;
- → Programme MDG 15 en collaboration avec plusieurs pays dont la Belgique et la France ;

- → Création de liens directs entre les structures du Nord et du Sud (entre établissements scolaires, entre le Centre d'Initiation Horticole de Saint- Louis et les lycées horticoles de Lomme et d'Arras par exemple);
- → Appui aux porteurs de projet : Le Partenariat aide les associations, les établissements scolaires, les entreprises du Nord-Pas de Calais à définir et à réaliser un projet de solidarité internationale au Sénégal et au Maroc (construction de salles de classes, échanges pédagogiques entre professeurs du Nord et du Sud, mise en place d'actions de formation…).

Les actions de coopération « profitent » ainsi à l'ensemble des acteurs du Nord et du Sud. Elle leur offre la possibilité de s'enrichir au travers de la culture du partenaire et à récolter de nouvelles informations et expériences pouvant lui permettre d'améliorer la qualité de ses actions.

Mobiliser des acteurs compétents au Nord comme au Sud

Des actions multiples pour inscrire les projets dans la logique du Gagnant/Gagnant

C. Opérateur de coopération décentralisée et ONG

Une **convention opérationnelle** signée entre les parties prenantes du projet vient fixer les résultats attendus, les moyens à mobiliser et les engagements de chacun.

1. Accompagnement des collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs programmes de coopération

Le Partenariat articule son intervention autour de la méthodologie décrite dans ce présent document. Il accompagne ainsi les acteurs de la coopération décentralisée dans l'identification des projets, pouvant faire l'objet d'un programme de coopération global triannuel.

Les actions développées par le Partenariat s'inscrivent dans le cadre de la coopération décentralisée. L'association est opérateur pour la mise en œuvre de programmes issus de la coopération entre les collectivités locales du Nord et du Sud. Ces dernières sont positionnées en maîtrise d'ouvrage des programmes, le Partenariat assure la maîtrise d'œuvre. Il accompagne les Collectivités Locales dans la mise en œuvre opérationnelle des projets et participe au renforcement de leur capacité de gestion et de pilotage des différentes thématiques d'intervention des programmes de coopération décentralisée.

Pour la mise en œuvre de ces programmes de coopération décentralisée, les Collectivités locales du Nord et du Sud fournissent au Partenariat un financement, faisant l'objet d'une **convention financière**. Cet apport permet à l'association de disposer des outils et moyens nécessaires à la bonne réalisation du projet et à l'atteinte des objectifs.

Le Partenariat s'appuie sur des structures et organes locaux disposant d'une expertise et de compétences propres en fonction des thématiques développées (ADC, GIE, ONG...). L'Association délègue la mise en œuvre, de tout ou en partie, en vue de focaliser son intervention sur les domaines pour lesquels il dispose de compétences propres. Cette démarche permet une répartition pertinente des rôles en fonction des spécificités et des compétences de chacun des partenaires.

Le Partenariat, un opérateur de la coopération décentralisée

ORGANIGRAMME GENERAL

Pôle coopération décentralisée

GOUVERNANCE LOCALE **APPUI INSTITUTIONNEL**

- Mise en place de conseils de quartier et élaboration des plans g d'action.

8 - Équipement et formations des 중국 CQ

- Mise en place de FDL.
- Appuyer l'animation et la structuration du CDC.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux dans le domaine de leurs compétences spécifiques.
- Appuyer le renforcement des capacités techniques des collectivités.
- Soutenir la réalisation d'études d'expertises au bénéfice des CL.
- Renforcement des capacités de la collectivité.
- Appui à l'élaboration et actualisation des documents de planification.
- Renforcement des CQ.
- Animation d'un FDL.

Volet environnement

- Gestion et prise en charge des ordures ménagères
- Projet d'assainissement des eaux usées (construction de latrines & sensibilisation)

SANTÉ ACTION SOCIALE

Volet santé

- Améliorations des conditions d'accès aux soins.
- Construction et réhabilitation d'infrastructures.
- Formation du personnel infirmier et communautaire.
- Sensibilisation.
- Promotion de la santé communautaire.

Volet action Sociale

- Mission d'appareillage. aux handicapés moteurs.
- Appui aux structures et aux associations.
- Insertion socio-professionnelle. des handicapés moteurs.

- Amélioration des conditions d'accès aux soins.
- Accès à l'éducation.
- Formation .
- Santé communautaire.
- Volet Action sociale
- Suivi du projet de la Case Solidaire. -Culture, sport & éducation.

Appui aux porteurs de & initiaitives locales

Appui à l'animation de la commission. Echanges Nord-Sud

- -Accompagnement des porteurs
- de projets d'éducation Nord-Sud
- Appui aux micro-projets

projets

ÉDUCATION

Accès à l'éducation

 Améliorer l'accès et les conditions de scolarisation dans les collèges.

Cadre scolaire Formation

 Formation en gestion des construction et infrastructures scolaires.

Accès à l'éducation

- Améliorer l'accès et les conditions de scolarisation dans les collèges/lycées. Gestion des infrastructures scolaires
 - Outils de pilotage et renforcement des compétences. Cadre scolaire

Sensibilisation des collégiens aux principes de développement

durable. Amélioration des conditions de

scolarisation à l'échelle de la commune. Appui au secteur de la petite enfance. Appui à l'atelier communautaire

SLB-Rosso. Santé scolaire

Favoriser l'hygiène et la prévention des comportements à risques. Sensibilisation à l'environnement.

-Construction et réhabilitation des

infrastructures scolaires Amélioration du cadre environnementa

Sensibilisation et formation des acteur

Pôle ONG

SANTÉ

- Programme de Renforcement Nutritionnel.
- Formation des ARC.
- Activités de pesée.
- Dépistage de la malnutrition et prise en charge (FARN).
- Activités de communication.

ENVIRONNEMENT

Volet Énergie - Programme NRJ Région.

- Diffusion du Biogaz
- (CIH et abattoirs de SL).
- Diffusion des foyers améliorés
- Briguettes Papier.
- Projet Campus Vert (UGB).

Volet gestion des déchets

- Tri et valorisation des déchets (Podor & SL).
- Collecte et gestion des déchets (Rosso).

Volet adaptation au

- changement climatique
- Programme Voûte Nubienne. - Sauvegarde de la Mangrove.
- Sensibilisation et formation
- des acteurs locaux (GERES).

Volet éducation à Penvironnement

- Animation des Ecoles/collèges.
- Appui au CECIDD.

TOURISME **SOLIDAIRE**

 Circuit de voyages sur la Vallée du Fleuve Sénégal.



Volet Construction

- Accès à l'eau/Assainissement,
- Reboisement & clôtures.
- Volet Sensibilisation
- Formation et accompagnement.
- animation sur l'hygiène et
- l'assainissement.
- Mise en place des brigades d'hygiènes.



2. Le pôle ONG

• Les objectifs

En complémentarité avec les actions inscrites en matière de conventionscadres de coopération décentralisée, Le Partenariat a développé, dès 2002, un pôle ONG, qui a pour objectif d'initier des projets structurants et innovants dans les Régions de Saint-Louis et de Matam.

Le Partenariat accompagne les collectivités locales dans l'identification et la mise en œuvre opérationnelle de **projets concrets et novateurs** sources de développement local. L'association joue donc un rôle de vecteur de diffusion des innovations. En les mettant en œuvre et en les promouvant auprès des différents acteurs locaux, elle assure ainsi le développement d'actions innovantes répondant aux besoins des populations.

De plus, l'existence du pôle ONG offre au Partenariat la possibilité de répondre aux sollicitations des acteurs locaux en matière de mise en œuvre de projets communautaires, non pris en compte dans le cadre des programmes de coopération. En effet, afin d'appuyer ces acteurs, l'Association a mis en place la Bourse aux projets, qui permet de financer certains projets locaux.

Le pôle ONG est ainsi articulé autour de trois objectifs clés :

- → Mise en œuvre de projets novateurs à travers la mobilisation de financements;
- → **Diffusion des innovations** auprès des partenaires locaux ;
- → Renforcement de la visibilité et des capacités de l'ONG dans le Nord du Sénégal afin de parvenir à mobiliser et à animer un réseau dynamique de partenaires techniques et financiers et de promouvoir les partenariats multi-acteurs.

Les projets portés sont en complémentarité avec les programmes de coopération décentralisée, et sont ancrés dans les domaines d'intervention pour lesquels le Partenariat dispose de compétences et d'une expertise forte.

La démarche

La démarche adoptée par le pôle ONG est identique aux modalités d'intervention développées par le Partenariat dans la mise en œuvre des programmes de coopération décentralisée. En effet, l'identification des projets se réalise également par le biais des documents de planification existants et de programmation élaborés par les partenaires locaux.

Ce pôle permet au Partenariat d'être une force de proposition auprès des collectivités locales en vue d'identifier et de développer de nouveaux projets basés sur l'innovation technique, sociale ou environnementale. Cette démarche permet une appropriation de l'innovation et une structuration plus forte des politiques publiques autour de celle-ci.

La mise en œuvre se fait de manière partenariale, l'association s'appuie sur son réseau de partenaires techniques et financiers. Ainsi Le Partenariat mobilise des partenaires techniques sur la thématique de la gestion des déchets, des énergies renouvelables, de l'éducation à l'environnement, de l'eau et de l'assainissement. Dans un certain nombre de cas, les dossiers de subvention sont co-rédigés avec certains partenaires techniques.

Le financement de ces projets se fait d'une part en s'appuyant sur les financements acquis dans le cadre de la coopération décentralisée entre les collectivités locales françaises (*Région Nord-Pas de Calais*) et Sénégalaises (*Région de Saint-Louis*). D'autre part, en mobilisant ces fonds, le Partenariat tente de faire effet de levier afin d'obtenir d'autres

Existence d'un pôle ONG pour mieux répondre aux besoins locaux

Un pôle ONG pour

projets novateurs

développer des

financements, issus de partenaires privés. Il mobilise également ses propres fonds pour développer certaines actions.

Le pôle ONG est en charge de la recherche de ces financements, il accompagne les Collectivités Locales dans la recherche de fonds et fait appel à son réseau pour identifier des guichets pouvant répondre favorablement aux demandes. Le pôle s'appuie donc avant tout sur l'existant, les fonds de la coopération décentralisée, pour en mobiliser d'autres.

• La mise en œuvre de projets innovants

Le caractère innovant des projets se retrouve à deux échelles. Dans un premier temps, il est présent dans le choix des thématiques et dans la nature des projets. En effet, Le Partenariat axe son intervention vers des domaines sources de progrès futurs, permettant une amélioration significative des conditions de vie pour les populations bénéficiaires. Ainsi, les projets innovants sont en majorité en lien avec la préservation de l'environnement et la promotion de techniques nouvelles, tels que la promotion des énergies renouvelables (construction d'unités de production biogaz, promotion des foyers améliorés,...), le tri et valorisation des déchets, la construction bioclimatique (utilisation de matériaux naturels, constructions en terre)...

Au-delà, du domaine d'intervention choisi, l'innovation se retrouve au sein de la démarche mise en œuvre par l'association. En effet, au travers d'une démarche multi-partenariale, Le Partenariat fait appel à des structures et acteurs spécialisés dans la thématique d'actions concernée. Ces partenaires disposent d'une expertise et des compétences techniques nécessaires en vue de développer des projets de qualité et durables. Le pôle ONG assure cette mission d'identification et de mobilisation des acteurs au travers des annuaires et plateformes existantes (Plateformes des ONG européennes au Sénégal notamment).

Le Partenariat parvient ainsi à structure un réseau d'acteurs compétents, qui peuvent être mobilisés dans la mise en œuvre de projets innovants.

Exemple: La démarche multi-acteurs

Pour le projet de tri et valorisation des déchets à Podor financé par l'Union Européenne; Le Partenariat a fait appel au GIE Bioéco, acteur spécialisé dans la biomasse, afin de mener les études préalables et participer à la mise en place opérationnelle du projet (construction de la cuve de biogaz, organisation du tri sélectif...).

En tant qu'ONG, l'Association met en œuvre ses propres projets de développement en adéquation donc avec le contexte de décentralisation et coïncide avec les orientations à l'échelle locale et régionale. De manière générale, l'intervention du pôle ONG est articulée autour de trois thématiques : la santé, le tourisme solidaire et l'environnement.

Autour de la <u>thématique de la santé</u>, on retrouve le programme de renforcement nutritionnel à Podor, qui est une stratégie du Gouvernement Sénégalais pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Pour la mise en œuvre opérationnelle de ce programme, l'Etat a fait appel à des ONG pour appuyer les collectivités locales dans l'élaboration de leur projet. C'est ainsi que l'association a été choisie comme agence d'exécution communautaire dans le district sanitaire de Podor.

La thématique du <u>tourisme solidaire</u> est aujourd'hui dans sa phase-test à travers la proposition d'un circuit de voyage dans la Vallée du Fleuve Sénégal. Il vise à promouvoir une nouvelle manière équitable de voyager et de découvrir le Sénégal en se basant sur les échanges et la réciprocité. Les bénéfices permettent le financement des projets de développement local.

La mise en œuvre de projets innovants et démonstratifs

Un caractère innovant lié à la nature des projets et par la démarche multi-acteurs mise en œuvre

Une mobilisation des fonds de la coopération décentralisée comme effet levier

Un caractère innovant issu de la finalité des projets et de la démarche multiacteurs mise en œuvre

Enfin, la dernière thématique concerne <u>l'environnement</u>. Au sein de sa planification, la Région de Saint-Louis a inscrit des logiques durables afin de prendre en compte les contraintes écologiques et climatiques au sein des axes stratégiques. Le Partenariat accompagne les collectivités locales dans l'atteinte de ces objectifs. L'association apporte son expertise et ses compétences pour participer à la lutte contre les changements climatiques en proposant des projets innovants, qu'elle diffuse auprès des acteurs locaux.

Focus: Projets innovants en matière d'environnement

Depuis sa création, le pôle ONG a permis la mise en œuvre de différents projets innovants en s'appuyant sur des financements multiples et sur des partenaires spécialisés.

- → Projet d'installation d'une unité de production biogaz aux abattoirs de Saint-Louis, porté par Le Partenariat et le GIE Bioéco, spécialiste de la biomasse et des énergies renouvelables. Ce projet a été financé par la Fondation POWEO;
- → Projet de collecte et de gestion des déchets dans la Commune de Rosso. Ce programme est financé sur deux ans par l'Union Européenne. La Commune de Saint-Laurent Blangy, dans le cadre de la coopération décentralisée, participe financièrement;



- → Projet de mise en œuvre d'un système de tri et valorisation des déchets dans la Commune de Podor, projet financé par l'Union Européenne. Le Partenariat intervient en matière d'appui technique en collaboration avec Bioéco, pour la gestion du tri et la valorisation des déchets organiques;
- → Projet de **gestion de l'environnement** réalisé par la Commune de Matam avec l'appui du GRET. Financé sur deux ans par l'Union Européenne, ce projet a pour objet d'améliorer les conditions de vie des populations à travers une gestion soutenue des déchets et d'assainissement :

Focus : Nos Projets innovants en matière d'environnement

→ Projet voûte nubienne,

Le programme de vulgarisation de la technique de construction en voûte nubienne, mené par Le Partenariat et l'Association La Voûte Nubienne, propose une solution adaptée et durable à la problématique de l'habitat en zone sub-saharienne. Le programme s'appuie sur la prise en compte des réalités socio-économiques de la zone, en favorisant l'émergence d'un marché local de construction en voûte nubienne (VN).



La vulgarisation du concept VN, s'articule autour d'une méthode d'amorce du marché local, dont l'objectif est de garantir son automatisation par la création d'une offre (main d'œuvre) et d'une demande (clients) en voûte nubienne.

→ Projet Mangrove,



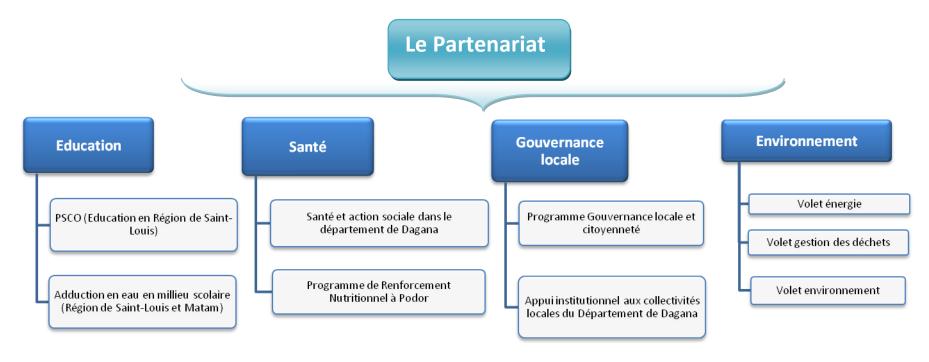
L'une des causes de la disparition progressive de la mangrove est de nature anthropique. La mangrove de Saint-Louis n'a pas fait jusqu'à ce jour l'objet de campagnes de sensibilisation. De plus, la valorisation économique de cet écosystème sur le long terme n'est pas prise en considération.

Avec le soutien de la Ville de Lille, le Partenariat mène un programme de sensibilisation à la préservation de la Mangrove de Saint-Louis, notamment auprès des groupements de femmes (grandes consommatrices de bois de mangrove) et des élèves. Ces sensibilisations se déroulent dans les quartiers voisins de la mangrove et associent l'ensemble des acteurs saint-louisiens, compétents dans le domaine de la préservation de l'environnement et de l'éducation à l'environnement.

D. Une contribution à l'atteinte des OMD par la mise en œuvre de programmes thématiques

A partir des orientations fixées par les outils de planification ainsi que des plans d'action globaux élaborés par les cadres de concertation, Le Partenariat dispose d'une véritable porte d'entrée. Par là, il parvient à accompagner les projets proposés par les acteurs et les populations sur des thématiques particulières en lien avec les besoins exprimés localement. En se basant sur ses compétences et son expertise, l'association a développé quatre grands programmes thématiques.

Le Partenariat est reconnu au niveau institutionnel et technique comme ayant une capacité d'action forte dans ces domaines. L'ensemble des programmes mis en œuvre ont pour objectif de lutter contre la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ils visent à améliorer de manière durable les conditions de vie des populations. Ils sont mis en œuvre selon une méthodologie spécifique au Partenariat.



1. Education

Programme de scolarité (PSCO)

Descriptif et cadre d'intervention

En matière d'éducation, le Partenariat appuie le Conseil Régional de Saint-Louis ainsi que l'Inspection Académique et les quatre Inspections Départementales de l'Education Nationale (Commune de Saint-Louis, Département de Saint-Louis, Département de Matam et Podor) dans leur politique de gestion des infrastructures et des équipements. Les actions menées sont en adéquation avec les orientations fixées à l'échelle nationale au travers du **Programme Décennal de l'Education et de la Formation** (PDEF). Celui-ci vise à accroître le taux de scolarisation (parvenir à 100% d'ici 2015 - 94% aujourd'hui), à améliorer l'accès à l'éducation et à renforcer la qualité de l'enseignement dispensé.

Depuis 1996 et la consolidation du processus de décentralisation, les collectivités locales sont dotées de nouvelles compétences, notamment l'éducation, elles ont vu leur pouvoir de décision s'accroître dans différents domaines d'intervention. Pour ce domaine d'intervention, « la Région reçoit la compétence générale de planification du développement de l'éducation à l'échelon local. La commune et la communauté rurale reçoivent des compétences en matière de gestion des services de base et de la promotion des langues nationales »⁴.

Les orientations prises à l'échelle locale sont traduites dans les documents de planification existants (PRDI pour la Région, PIC et PLD pour les Communes et Communautés Rurales). Par la suite, **des plans de développement de l'éducation** sont réalisés dans une démarche de concertation de l'ensemble des acteurs (institutionnels, société civile, secteurs privés...) à l'échelle régionale, départementale et locale. Ils constituent de véritables outils de planification et établissent les actions à mener sur une période déterminée.

Focus : le Programme Décennal de l'Education et de la Formation

Source : Programme de développement de l'éducation et de la formation (éducation pour tous), Ministère de l'éducation, République du Sénégal, Mars 2003.

Le Sénégal a développé, depuis 2000, un programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui définit les orientations du Gouvernement en matière d'éducation. Il vise à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté dont l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base par le renforcement des capacités du capital humain. Ce document a été élaboré par l'Etat en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation afin d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif et de la formation. Il s'articule autour de trois principaux axes stratégiques (accès, qualité, gestion) :

- → L'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation ;
- → L'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux. ;
- → La création des conditions pour une coordination efficiente des politiques, plans et programmes d'éducation, la rationalisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources.

Dans ce cadre, l'Education de Base et notamment l'Enseignement Elémentaire constitue la première priorité du Gouvernement. A terme, le PDEF doit non seulement permettre la **réalisation de l'objectif d'une scolarisation universelle de qualité**, mais aussi contribuer à la mise en place des conditions d'une éducation de base pour tous.

⁴ Programme de développement de l'éducation et de la formation (éducation pour tous), Ministère de l'éducation, République du Sénégal, Mars 2003.

Objectifs

- → Renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales de la région de Saint-Louis en matière d'éducation ;
- → Améliorer l'accès et les conditions de scolarisation, dans une démarche de développement durable ;
- → Assurer le développement durable de relations entre établissements scolaires de la région Nord-Pas de Calais et de la région de Saint-Louis.

Activités

Les activités développées dans le cadre du PSCO sont inscrites au sein du « pack scolaire développement durable », qui vise à atteindre les objectifs fixés. Ainsi, Le Partenariat intervient dans les collèges et lycées de la Région de Saint-Louis en matière de :

- → Réalisation d'infrastructures en lien avec les attentes exprimées afin d'améliorer les conditions de scolarisation en intégrant des préoccupations environnementales (salles de classes, latrines, points d'eau, blocs administratifs, salles informatiques, bibliothèques etc.);
- → Appui en équipement et matériel ;
- → Renforcement des acteurs en capacités : organisation de sessions de formation des comités de gestion d'établissement, des personnels et la sensibilisation des populations en collaboration avec les IDEN et l'IA;
- → Réciprocité et échanges via la mise en relation d'établissements du Nord et du Sud.

Partenaires

<u>Au Sud:</u> Conseil Régional de Saint-Louis, Inspection d'Académie, Inspections Départementales de l'Education Nationale, Services déconcentrés de l'Etat (Service d'hygiène, les Eaux et Forêts), Communes de la Région de Saint-Louis, les Association de Parents d'élèves...

<u>Au Nord:</u> Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Nord, Ville de Saint-Laurent Blangy

• Le programme en quelques images







Programme d'adduction en eau (PAEMS et PACS)

Descriptif et cadre d'intervention

Depuis 2007, Le Partenariat a initié des programmes d'amélioration des conditions de scolarité axés sur l'accès à l'eau en milieu scolaire (infrastructures et cadre de vie), qui permettent d'accroître l'accès à l'éducation. Le Partenariat intervient en Région de Saint-Louis et de Matam par l'intermédiaire du Programme d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire (PAEMS).

Objectifs

Le programme s'articule autour de l'amélioration des conditions d'hygiène et d'accès à l'école et l'amélioration du cadre de vie (clôtures, infrastructures...), au travers de deux objectifs clés :

- → Fournir l'accès à l'eau aux établissements des Régions de Saint-Louis et de Matam : Volet infrastructure ;
- → Sensibiliser à l'environnement, à l'hygiène et à l'eau en milieu scolaire: Volet accompagnement.

Ces deux objectifs favorisent des changements de comportement. Au sein de l'école les enfants apprennent les gestes d'hygiène, un meilleur usage de l'eau... qu'ils peuvent ensuite reproduire chez eux et ainsi favoriser un changement au sein de leur famille, et de leur milieu environnant.

Activités

Dans le cadre de ce programme, Le Partenariat met en place diverses activités regroupées au sein d'un volet construction et d'un volet accompagnement.

En matière de construction, Le Partenariat intervient en matière de :

- → Adduction d'eau potable et constructions de borne-fontaine ;
- → Construction / réhabilitation de blocs sanitaires :
- → Réalisation de clôtures grillagées ;
- → Actions de reboisement et mise en place d'haies vives.

Le volet construction, répond aux besoins matériels des populations.

Dans le cadre du volet sensibilisation et accompagnement, Le Partenariat mène des actions de sensibilisation auprès des élèves sur les thématiques «hygiène /eau et environnement », ainsi qu'à destination des enseignants et parents d'élèves pour une bonne appropriation par le milieu scolaire et donc un maintien des enfants à l'école. Ces changements de comportement favorisent l'amélioration de l'état de santé des élèves (transport de l'eau dans des récipients propres, préservation de la qualité de l'eau, utilisation de savon...). Ainsi, Le Partenariat intervient en matière de :

- → Accompagnement des Comités de Gestion d'Etablissements ;
- → Sensibilisation des élèves et du milieu à l'hygiène, l'assainissement et l'environnement :
- → Création et formation de « brigades d'hygiène » dans les écoles ;
- → Sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Afin de répondre de manière efficace aux besoins exprimés par les établissements scolaires, Le Partenariat a développé, dans le cadre du programme d'adduction en eau en milieu scolaire, le « pack intégré ». Ce dernier offre aux écoles un package complet de services allant de la construction de latrines à l'installation d'un système goutte à goutte en passant par l'amélioration du cadre scolaire. Le pack intégré correspond à la mise en place dans un établissement de l'ensemble des actions développées dans le cadre du PAEMS (volet construction, volet sensibilisation, volet aménagement et mise en œuvre de mini-projets environnementaux).

Partenaires

<u>Au Nord</u>, Le Partenariat est soutenu par l'Agence Française de Développement, le Conseil Régional Nord Pas de Calais, le Conseil Général du Nord, l'Agence de l'Eau Artois - Picardie, le SICOVAL, le Centre de Gestion du Nord, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Valenciennois, la Fondation Avenir Finance, l'Association CDC Développement Solidaire, la Guilde de Raid, le Fondation Frère d'Espérance,























<u>Au Sud</u>, les partenaires institutionnels et techniques locaux sont les Conseils Régionaux de Saint-Louis et de Matam, les Inspections d'Académie, les Inspections Départementales de l'Education Nationale, les Services déconcentrés de l'Etat, les Communes de la Région de Saint-Louis, les associations de Parents d'élèves.

Le programme en quelques images...

Constructions de blocs sanitaires et points d'eau







Journée de sensibilisation à l'hygiène et à l'eau





Le Partenariat – Document de capitalisation 2013

2. Santé et Action sociale

• Descriptif et cadre d'intervention

Depuis les réformes de décentralisation de 1996, la santé est devenue une compétence transférée aux collectivités locales qui doivent intervenir dans la gestion, l'entretien et l'équipement des structures sanitaires. La mise en œuvre de programmes de coopération dans la Région de Saint-Louis entre dans ce cadre, le Partenariat y appuie les collectivités locales. Il intervient au niveau des 2 districts sanitaires du département : Dagana et Richard Toll.

La thématique Santé s'articule autour des deux modes d'intervention du Partenariat :

Opérateur de coopération décentralisé :

La thématique Santé/Action Sociale est représentée au sein des programmes de coopération décentralisée entre la Ville de Saint-Laurent Blangy et de Rosso et entre le Conseil Général du Nord et le GIC de Dagana. Pour faciliter la démarche d'intervention, le Partenariat s'appuie sur la Commission Santé du Cadre de Concertation des Collectivités du Département de Dagana / GIC de Dagana.

Organisation Non Gouvernementale :

Le Partenariat intervient dans le domaine du renforcement nutritionnel des enfants et notamment des nouveau-nés. Ce programme est mis en œuvre dans le cadre d'un financement du PNUD. Les activités développées s'appuient largement sur l'expertise acquise par le Partenariat en matière de

sensibilisation et de sante communautaire à travers les programmes de coopération décentralisée.

Le programme Santé / Action Sociale

• Objectifs généraux

L'intervention du Partenariat est articulée autour de plusieurs volets :

Santé

Appui institutionnel : favoriser la concertation entre les collectivités locales, les districts sanitaires et les acteurs de la santé ;

Améliorer l'accessibilité et les conditions de soins ;

Promouvoir et appuyer les démarches de santé communautaire.

Action Sociale \rightarrow

Favoriser la concertation entre les acteurs de l'action sociale du département ;

Prendre en charge les personnes handicapées moteurs, ayant besoin d'un appareillage ;

Appuyer l'insertion des personnes handicapées moteurs.

Activités

Dans le cadre des actions relatives à la thématique **santé** et en vue d'améliorer sensiblement l'accès des populations aux soins, Le Partenariat développe différentes activités. Il appuie les collectivités locales, notamment du Département de Dagana en matière de gestion et d'entretien des structures sanitaires, sur la base des orientations fixées par la Commission

santé du cadre de concertation. Il accompagne les différents acteurs via un renforcement de leurs compétences grâce à l'organisation de sessions de formation.

Il participe également à la construction/réhabilitation d'infrastructures de santé en vue d'améliorer l'accès aux structures de base et la qualité des soins offerts. En parallèle, des actions de sensibilisation et de dépistage sont menées auprès des populations en vue de les informer sur les problématiques de santé publique (lutte contre la bilharziose, le paludisme, IST/SIDA, santé de la reproduction, nutrition...).

En matière d'action sociale, Le Partenariat apporte un soutien aux Collectivités locales du Département de Dagana en vue de favoriser le dialogue et la gestion participative entre les acteurs institutionnels et les acteurs de l'action sociale. Le Partenariat met également en œuvre des missions d'appareillage afin d'accompagner les personnes handicapées moteurs vers une meilleure insertion sociale et professionnelle. Des actions de sensibilisation sont organisées afin de favoriser le maintien des jeunes handicapés à l'école et leur placement dans les ateliers d'artisans ou centre de formation de la Région.

Partenaires

<u>Au Sud</u>: Conseil Régional de Saint-Louis, GIC de Dagana, Communes de la Région de Saint-Louis, Région Médicale et Districts sanitaires, Hôpital Régional de Saint-Louis. Service Régional d'Action Sociale, Centre de Promotion et de réinsertion, Comités de Santé.

<u>Au Nord</u>: Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Nord, Ville de Saint-Laurent Blangy, France Volontaires

• Le programme en quelques images

Actions de sensibilisation sur la sexualité auprès des jeunes



Réhabilitation et construction de structures de soins





Programme de Santé Communautaire - Santé Publique





Le Programme de Récupération Nutritionnel

Objectif Général

Améliorer l'état nutritionnel des populations et particulièrement des enfants âgés de moins de 5 ans vivant dans les communautés rurales de Guédé Village, Gamadji Saré, Dodel et dans la Commune de Ndioum (Département de Podor).

Activités

Suivi et Promotion de la Croissance

- → Pesée mensuelle des enfants de 0 à 23 mois
- → Communication directe avec mère ou gardienne
- → Visite à domicile pour enfant malnutri

Prise en charge de la malnutrition aigüe au niveau communautaire

- → Mobilisation sociale
- → Dépistage trimestriel des enfants de 6 à 59 mois

Activités de Communication pour le changement de comportement

- → Causeries autour de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant au niveau Communautaire (PECIME-C)
- → Séances de mobilisation sociale, émissions radio, entretiens

Lutte contre les carences en micronutriments

- → Promotion des aliments riches en micronutriment
- → Promotion de la consommation en sel iodé
- → Appui à la mise en œuvre des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage

Partenaires

<u>Au Sud :</u> Programme des Nation Unies pour le Développement, Bureau exécutif du Programme de Renforcement Nutritionnel, District sanitaire de Podor, médecin chef du district sanitaire de Podor.

• Le programme en quelques images

Séance de mobilisation sociale





Dépistage et causerie





3. Gouvernance locale

• Descriptif et cadre d'intervention

Plusieurs programmes d'appui à la gestion urbaine ont été développés par le Partenariat depuis 2003. Ils ont permis un renforcement des capacités techniques et un appui institutionnel à plusieurs collectivités locales de Saint-Louis. L'identification d'impacts positifs sur la structuration institutionnelle des collectivités bénéficiaires, a permis de mettre en place de nouvelles activités s'articulant autour de l'appui à la **gouvernance locale et la promotion d'une démocratie participative active**, vecteur d'un développement local endogène.

Ces activités intègrent le cadre général des actions de coopération décentralisée menées par les collectivités de la Région Nord-Pas de Calais et de la Région de Saint-Louis.

A ce titre, le Partenariat participe à la mise en œuvre de cet axe de développement dans le cadre des programmes de coopération décentralisée 2010 – 2012, menés par ses partenaires. On retrouve :

- L'axe « Gouvernance et Citoyenneté » mené dans le cadre des accords de coopération entre le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et le Conseil Régional de Saint-Louis
- L'axe « Gouvernance Locale et renforcement de compétences des collectivités du Département de Dagana » mené dans le cadre des accords de coopération entre le Conseil Général du Nord et le Département de Dagana

L'axe « Bonne Gouvernance et renforcement des capacités communales » mené dans le cadre des accords de coopération entre la Commune de Saint Laurent Blangy et la Commune de Rosso

A noter que l'ensemble de ces activités intègrent le dispositif global d'appui au développement des collectivités locales de la Région de Saint-Louis, dont le pilotage est assuré par Conseil Régional de Saint Louis et l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis, comme le précise la note de cadrage globale de l'ARD de Saint-Louis.

Programme « Gouvernance et de Citoyenneté »

Objectifs

Il vise à promouvoir un développement local participatif, basé sur la concertation et le renforcement du dialogue entre la société civile et les collectivités locales. Le programme prévoit une intervention dans 2 communes de la Région de Saint Louis par an, soit 6 communes au total.

Le Partenariat intervient en vue de faciliter la mise en œuvre d'une bonne gouvernance et pour parvenir à une structuration des institutions et organismes locaux. Ce programme vise à augmenter les capacités d'appropriation par les communes de nouvelles compétences transférées dans le cadre de la décentralisation.

A ce titre, le programme poursuit deux objectifs principaux :

- 1) Renforcer les capacités de gestion du développement et de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales de la région ;
- 2) Promouvoir une gouvernance locale participative et impulser l'émergence d'une citoyenneté ;

Activités et Finalités

Mise en place de conseils de quartier et élaboration de plans d'action

- → Améliorer la communication entre les acteurs de la société civile et la collectivité locale
- → Susciter et/ou soutenir les initiatives d'auto promotion développées dans le guartier
- → Contribuer à la réalisation des projets ayant pour cadre le quartier et veiller à leur articulation avec les orientations communales

Equipement et formation des conseils de quartier

- → Permettre le renforcement des compétences et des connaissances des membres des conseils de guartier
- → Mettre en place des lieux structurants d'accueil et de réunions

Mise en place de fonds de développement locaux

- → Contribuer à l'amélioration de la couverture des besoins en services, équipements et infrastructures sociaux à l'échelle des quartiers
- → Promouvoir et faire prévaloir la logique communautaire dans la gestion et l'initiation d'actions de développement à l'échelle communale
- → Responsabiliser les acteurs de la société civile, dans le montage, la réalisation et le suivi de projets de développement de territoire

Exemple : La mise en place des Fonds de Développement Locaux

Le Partenariat accompagne également les Communes dans la mise en place de projets ciblés au travers des Fonds de Développement Locaux, financés à parts égales par l'association et la collectivité. Plusieurs projets ont ainsi pu être développés dans la Région de Saint-Louis. Dans la Commune de Rosso, le FDL a permis la mise en place d'un système de collecte et de ramassage des ordures ménagères par la création et l'organisation de plusieurs GIE CETOM. D'abord testé à l'échelle d'un quartier, il s'est vite avéré efficace et nécessaire à la population, il a donc été généralisé à l'ensemble de la Commune.

Partenaires

<u>Au Sud</u>: Conseil Régional de Saint-Louis, Communes de la région de Saint-Louis, Agence Régionale de Développement de Saint-Louis, Services techniques régionaux, Associations de quartier, Service de Coopération et d'Action Culturelle

<u>Au Nord</u>: Conseil Régional du Nord Pas de Calais, Conseil Général du Nord, Ministère français des Affaires Etrangères,

Programme « Gouvernance Locale et Renforcement de compétences des collectivités du Département de Dagana »

Objectifs

Ce programme intervient sur la base d'un diagnostic institutionnel des collectivités du Département de Dagana dans le cadre de l'élaboration du programme de coopération 2007 – 2010 et prend acte des avancées permises par cette première phase pour définir ses objectifs et ses thématiques d'intervention.

En effet, la réactualisation du diagnostic institutionnel a permis de repérer et de comprendre les enjeux qui allaient structurer le programme 2010 -2012, notamment en termes d'amélioration des pratiques de concertations entre les collectivités locales du Département de Dagana.

C'est dans ce contexte que les collectivités locales du Département de Dagana ont défini 5 axes d'intervention du programme 2010 – 2012 :

- 1) Appui à la structuration du cadre de concertation des collectivités locales du Département de Dagana vers un Groupement d'Intérêt Communautaire ;
- 2) Renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- 3) Appui à la mobilisation des ressources locales ;
- 4) Appui au renforcement de l'équipement des collectivités locales en TIC ;
- 5) Appui au renforcement de la gouvernance locale au sein des collectivités locales.

C'est dans ce cadre que le Partenariat accompagne les collectivités du Département de Dagana à la mise en œuvre de ce programme de coopération.

En termes d'objectifs, il s'agit d'œuvrer pour un développement local, participatif et durable des collectivités locales du Département de Dagana afin de :

- Constituer une tribune de discussions, d'échanges, de partage, d'harmonisation et de médiation pour toutes les questions relatives à l'amélioration des conditions de vie des populations du Département;
- Piloter le programme de coopération : Conseil Général du Nord / collectivités locales du Département de Dagana ;
- Evoluer vers un groupement d'intérêt communautaire et initier des projets intercommunautaires de développement :
- Renforcer les capacités des élus et autres acteurs du développement local :
- Contribuer au succès des programmes nationaux de développement rural :
- Contribuer à la mise en place d'une coopération Sud-Sud.

Activités et Finalités

Appuyer l'animation du Cadre de Concertation des Collectivités du Département de Dagana et permettre sa structuration en Groupement d'Intérêt Communautaire (GIC)

- → Animation et appui au fonctionnement du Point Focal, bureau technique du Cadre de Concertation
- → Renforcement de l'équipe du Point Focal par le recrutement d'Agents de Développement Locaux (ADL) et de stagiaires
- → Mise en place de Commissions Thématiques de pilotage et de suivi du programme de coopération (Commissions Appui Institutionnel / Santé / Education / Culture)
- → Appui à la procédure de reconnaissance du GIC et à l'identification de projets communautaires

Renforcer les compétences des acteurs locaux dans le domaine de leurs compétences spécifiques

- → Organisation de journées thématiques (Décentralisation / Gestion Foncière...)
- → Appui à la mobilisation des ressources locales
- → Renforcement de la gouvernance locale via la formalisation de conseils de quartier

Appuyer le renforcement des capacités techniques des collectivités

→ Equipement informatique

Exemple: La mise en place GIC

En 2009, les accords de coopération entre le Conseil Général du Nord et ses partenaires du Département de Dagana, ont permis d'impulser la création d'un cadre de concertation, composé de 4 commissions thématiques chargées de planifier la mise en œuvre des axes des programmes de coopération.

Ce nouvel outil de concertation a favorisé la définition d'objectifs ambitieux, notamment en matière de gestion communautaire et de renforcement de compétences.

Cependant, le cadre de concertation n'est pas reconnu sur le plan juridique par les textes et lois de décentralisation. Toutefois, la législation sénégalaise permet la mise en place de dynamique communautaire, notamment via le Groupement d'Intérêt Communautaire.

Fort du succès du cadre de concertation, les collectivités du Département de Dagana ont décidé de se constituer en GIC afin d'approfondir leur collaboration pour la mise en place d'une véritable politique communautaire à l'échelle du Département de Dagana.

Un projet de décret permettant la création du GIC a été soumis au Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités et promulgué en juillet 2012.

Le GIC est donc aujourd'hui effectif.

Partenaires

<u>Au Sud</u>: Ministère de l'Aménagement du Territoire des Collectivités, Conseil Régional de Saint-Louis, Communes et Communautés Rurales du Département de Dagana, Point Focal du Cadre de Concertation des Collectivités du Département de Dagana, Agence Régionale de Développement de Saint-Louis, Services techniques régionaux, Associations de quartier, Service de Coopération et d'Action Culturelle

<u>Au Nord</u>: Conseil Général du Nord, Ministère français des Affaires Etrangères,

Programme « Bonne Gouvernance et Renforcement des Capacités Communales »

Objectifs

Démarrées en 2004, les relations de coopération entre les communes de Rosso (et de Saint-Laurent se structurent à partir de 2007, autour de la définition d'un programme d'activités triennal dont le principal objectif était d'appuyer la Commune de Rosso dans l'appropriation de ses compétences décentralisées et pour la mise en œuvre de son Programme d'Investissement Communal.

L'élaboration du second programme de coopération triennal 2010-2012 permet la définition de six axes de coopération et notamment :

- 1) Appui institutionnel
- 2) Appui aux dynamiques locales

Plus précisément il s'agit de :

- Renforcer les capacités des élus et techniciens locaux ;
- Renforcer la démocratie participative et le dialogue citoyen ;
- Appuyer les initiatives locales, promouvoir un développement local participatif :
- Appuyer la communication entre les acteurs des deux communes.

Activités et Finalités

Appui institutionnel : Renforcement des capacités de la Collectivité

- → Elaboration d'un plan de renforcement de capacité des élus locaux
- → Mise en place de formation à destination des élus

- → Appui à l'élaboration/actualisation des documents de planification communaux
- → Appui à l'élaboration de documents de planification à l'échelle quartier

Appui aux initiatives locales : Promotion de la démocratie participative et de développement local

- → Appui / Accompagnement des 6 conseils de quartier (organisation des AG, formations)
- → Mise en place et animation d'un Fond de développement local (FDL) afin de soutenir les initiatives locales

Partenaires

<u>Au Sud</u>: Ministère de l'Aménagement du Territoire des Collectivités, Conseil Régional de Saint-Louis, Communes et Communautés Rurales du Département de Dagana, Point Focal du Cadre de Concertation des Collectivités du Département de Dagana, Agence Régionale de Développement de Saint-Louis, Services techniques régionaux, Associations de quartier, Service de Coopération et d'Action Culturelle

<u>Au Nord:</u> Conseil Général du Nord, Ministère français des Affaires Etrangères,

4. Environnement / Développement Durable

Descriptif et cadre d'intervention

Au sein de sa planification (PRDI), la **Région de Saint-Louis a inscrit des logiques durables**. Les contraintes écologiques et climatiques sont ainsi prises en compte au sein des axes stratégiques d'intervention. En vue d'accompagner, la Collectivité dans l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de développement durable, Le Partenariat a adopté depuis 2007 une démarche développement durable. Son intervention vise à **apporter une contribution de pointe et une expertise dans la lutte contre les changements climatiques**. Cette démarche s'applique aux actions de coopération menées en région de Saint-Louis et de Matam en vue de contribuer positivement à l'atteinte des OMD et à la réalisation optimale des objectifs déclinés par l'Agenda 21 de la Commune de Saint-Louis.

La démarche développement durable s'intègre, d'une part, dans le cadre des programmes de coopération mis en œuvre et, d'autre part, par l'Association au travers des conventions de coopération décentralisée et dans le cadre des activités portées en tant qu'ONG en complément des financements des programmes de coopération décentralisée.

Objectifs et activités

Le Partenariat intervient sur la thématique « environnement/ développement durable » au travers de plusieurs axes clés :

→ Développer une démarche développement durable en interne :

- Actions de développement durable dans les locaux (tri sélectif, récupération du papier...);
- Diffusion de bonnes pratiques et innovations en matière de développement durable;
- Intégration de principes environnementaux dans les projets de construction (orientation des bâtiments, matériaux utilisés...).

→ Promouvoir et mettre en œuvre des projets innovants de lutte contre les changements climatiques :

- Tri et valorisation des déchets (à Podor, Rosso, Ourossogui et Saint-Louis);
- Promotion des énergies renouvelables (biogaz, biocharbon, foyers améliorés...);
- Protection de l'environnement et de la biodiversité (préservation de la Mangrove...) ;
- Programme de vulgarisation du procédé Voûte Nubienne dans le Département de Podor.

→ Mettre en relation des partenaires techniques et des partenaires institutionnels :

- Identifier les acteurs et partenaires au niveau local, national et international qui s'inscrivent dans cette démarche et qui sont porteurs d'innovations;
- Mettre en réseau les partenaires institutionnels avec des partenaires techniques spécialisés;
- Fédérer les partenaires autour de la recherche action.

→ Mener des actions d'éducation à l'environnement :

Sensibilisation auprès des élèves et acteurs communautaires dans la préservation de l'environnement et les changements climatiques, en collaboration avec Le Collectif des Enseignants de Saint-Louis et le Centre d'Education à la Citoyenneté Internationale.

Partenaires

Au Sud: Conseil Régional de Saint-Louis, l'Agence Régionale de Développement, l'Agence de Développement Communal, les services déconcentrés de l'Etat, La division de l'environnement (DREEC) les IA, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, le CIFRES, le GERES, le Collectif des Enseignants, GIE BIOECO, Village Pilote, Association la Voûte Nubienne.





Au Nord: L'Union Européenne, La Ville de Lille, la Fondation Eiffage, la Fondation Eiffage Sénégal, la Fondation Poweo, la Fondation EDF, Association la Voûte Nubienne.









Le programme en quelques images

Constructions en voûte nubienne





Installation de deux unités de production biogaz à Saint-Louis





Diffusion des foyers améliorés à Podor



Le Partenariat – Document de capitalisation 2013

Au sein de la thématique environnement-développement durable, Le Partenariat propose un voyage solidaire le long du fleuve Sénégal. Il vise à promouvoir une nouvelle manière équitable de voyager et de découvrir le Sénégal basée sur les échanges et la réciprocité. Les bénéfices permettent de financer des projets de développement local.

Focus sur le tourisme solidaire

« Un tourisme à visage humain »

Depuis 2 ans, le Partenariat soutient un projet d'organisation d'un circuit solidaire. Au vue de la spécificité de l'activité et du contexte existant, ce projet suit une partie des étapes de la méthodologie suivie par l'association. Basé sur une démarche participative et en réponse à un besoin exprimé localement, son processus de mise en œuvre répond aux valeurs et au fonctionnement du Partenariat.

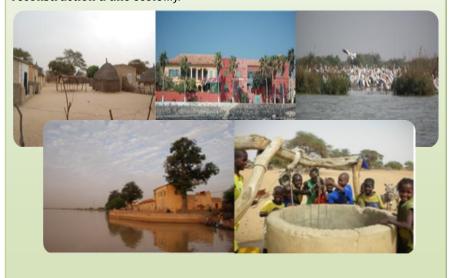
L'objectif est de renforcer le processus de développement local dans la Région de Saint-Louis et faire du tourisme un véritable levier économique. Le projet vise à alimenter en ressources et en voyages les acteurs du secteur (hôteliers, groupements de femmes, compagnies de transport...).

L'association accompagne donc les prestataires communautaires dans la gestion et la mise en œuvre du circuit tourisme solidaire, qui s'étend de Saint-Louis à Podor. Il vise à rémunérer équitablement les différents acteurs et prestataires, afin de leur assurer un revenu mensuel.

L'action du Partenariat cherche à :

- → Faire bénéficier les populations des apports du tourisme ;
- → Structurer et pérenniser les activités économiques existantes ;
- → Rehausser la qualité des prestations proposées par les associations communautaires ;
- → Promouvoir l'échange et la réciprocité Nord-Sud.

Ce circuit le long du fleuve Sénégal permet de structurer les groupements de femmes, travaillant généralement dans l'artisanat, en groupements d'intérêts économiques et d'améliorer la qualité du service dans les restaurants et l'hôtellerie notamment. Les bénéfices réalisés sont à 60% réinvestis dans des projets de développement local, liés à l'activité tourisme ou non (installation d'un réseau d'adduction en eau, reconstruction d'une école...).



E. La pérennisation des actions menées

1. Une démarche pérenne

• <u>La participation des acteurs locaux</u>

Pour l'ensemble des projets mis en œuvre, le Partenariat appuie son intervention à travers une action de sensibilisation et de communication auprès des différents acteurs (institutionnels, politiques, techniques, populations). Une phase d'information peut ainsi se distinguer de l'étape de réalisation même du projet. Ceci s'inscrit dans la volonté de l'association d'impliquer les acteurs mais également d'échanger avec eux (échanger sur les attentes, rassurer, indiquer la démarche suivie...). L'objectif est bien d'être au cœur de l'action tout en privilégiant la notion d'apprentissage et de transfert des connaissances.

Le Partenariat privilégie une démarche participative, où chaque acteur a un rôle à tenir, peut donner son avis et prendre part à la réalisation du projet. Il mobilise et implique les acteurs locaux dans la mise en œuvre des programmes. Il fait appel aux différentes structures en fonction des compétences nécessaires à la bonne exécution des actions. Les réunions d'information et de sensibilisation permettent à l'association d'assurer un portage local : les élus, acteurs et populations prennent connaissance de l'action, de sa portée, des partenaires et des résultats attendus. L'ensemble des acteurs peuvent ainsi s'approprier et participer à la bonne réalisation des actions. Lorsque les acteurs et le milieu concernés ne sont pas informés ou sollicités dans le cadre d'un nouveau projet, l'action n'est pas portée et le suivi n'est pas assuré. L'intervention est ainsi sans impact sur la durée et ne peut être pérenne. En développant une intervention basée sur l'échange, le

dialogue et la participation de tous, Le Partenariat favorise la pérennisation des projets et assure un suivi par les acteurs locaux dans le temps.

• Le renforcement des compétences

Dans une vision d'échanges et d'appropriation locale des projets, le Partenariat développe une **phase de renforcement de capacités des acteurs**. Elle vise à fournir un soutien et à former les différentes parties prenantes en vue d'accomplir les missions confiées. Elle se caractérise principalement par l'organisation d'ateliers ou de sessions de formations à destination des membres des structures de gestion, des acteurs ressources... Ces activités sont menées par le Partenariat, lorsque les thématiques abordées relèvent de son champ de compétences, ou par des structures spécialisées (cabinet, services déconcentrés de l'Etat...).

Le renforcement des capacités des acteurs par la mise en œuvre de sessions de formation, a pour objet de sensibiliser mais également d'intégrer les parties prenantes au projet. Il permet également d'améliorer la gestion et l'organisation au sein des structures locales accompagnées (écoles, postes de santé...). Cela permet d'une part de les responsabiliser et d'autres part de favoriser la pérennisation du projet.

Exemple : La formation au sein du programme santé

Dans le cadre du programme santé, en matière d'accompagnement et de renforcement des capacités des acteurs, des formations sont proposées aux membres des comités de gestion santé. Ces organes sont chargés de la gestion et de l'entretien des infrastructures sanitaires et ils accompagnent les professionnels de santé. La mise en œuvre de sessions de formation à destination de ses membres a pour objet d'améliorer la gestion, l'organisation et le fonctionnement global au sein des districts et des structures de santé.

Promotion et mise en œuvre d'une démarche participative

Renforcement des capacités et transfert de compétences pour une appropriation locale forte

Responsabiliser les acteurs pour assurer la pérennité des actions

Des cadres de concertation pour pérenniser les programmes Cet accompagnement des acteurs intervient également lors de l'accompagnement développé par le Partenariat dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des projets. L'Association apporte un bagage sur le plan technique ou méthodologique et **procède à un travail de transfert de compétences au fil des rencontres**, des réunions et des ateliers d'échanges. Cet aspect reste important au sein de la démarche adoptée : le principe d'échanges entre les acteurs locaux et la structure est à la base de la pérennisation des actions et favorise l'inscription de l'intervention dans la durée.

• La responsabilisation

La méthodologie utilisée par l'association s'inscrit dans le cadre d'une coopération durable entre les différents partenaires mobilisés. Ainsi, elle favorise la pérennisation et le suivi de l'action au travers d'une démarche participative. L'implication des acteurs locaux à chaque niveau d'intervention mais également à chaque étape du processus de mise en œuvre des actions constitue une caractéristique clé pour rendre l'intervention durable.

La responsabilisation des acteurs passe donc par leur implication dans le projet et par l'organisation d'actions de sensibilisation et d'information. Le Partenariat tente de faire prendre conscience aux populations locales que le projet est le leur et qu'il est source de réussite et de progrès. La responsabilisation des acteurs locaux est une étape importante mais également une condition nécessaire à la pérennisation et la duplication de toute action développée.

Exemple: Responsabilisation et brigades scolaires

Dans le cadre des activités en milieu scolaire, pour responsabiliser l'ensemble des parties prenantes, notamment les élèves, principaux bénéficiaires, des brigades sont créées dans les écoles. Elles interviennent sur une thématique précise : environnement, entretien, sécurité... et regroupent des élèves de niveaux différents. Une méthodologie d'identification et d'action est développée afin de rendre fonctionnels ces organes. Ainsi un registre d'actions est mis en place, il reprend :

- → la liste des élèves de chaque brigade ;
- → la nature de l'action ;
- → le type d'actions menées ;
- → la fréquence et la durée.

Ces brigades sont des outils de responsabilisation à destination des élèves, elles favorisent une appropriation plus forte ainsi qu'une pérennisation de l'action (entretien des infrastructures, suivi des actions de sensibilisation...).

• L'existence de cadres de concertation

Les cadres de concertation thématiques assurent la pérennisation des programmes en favorisant la responsabilisation des acteurs locaux mais également l'implication des services déconcentrés de l'Etat.

Ils suivent l'avancée des projets et en apprécient les résultats. Les cadres de concertation assurent le suivi des projets menés par les partenaires de la coopération décentralisée. Ils veillent à ce que les objectifs fixés, en lien avec les documents de planification, soient atteints pour chaque action mise en œuvre.

Dans la Région de Saint-Louis, plusieurs thématiques ont ainsi pu être reprises au sein des cadres de concertation : gestion des déchets, éducation, environnement, culture, santé... Chaque année, de nouveaux domaines sont ainsi structurés (économie urbaine, démocratie participative), ce qui **favorise une plus grande cohérence entre les projets** et une articulation avec les programmes de coopération décentralisée.

2. Mise en œuvre de comités de suivi des projets

Afin d'assurer le suivi et la pérennité des projets, une phase d'appui à la gestion locale est mise en place. Elle se traduit par un soutien aux structures existantes ainsi que par la création d'organes de suivi, qui disposent d'un pouvoir décisionnel, assurent la mise en œuvre des projets et favorisent leur pérennisation.

Pour chaque projet, **un comité de suivi** est créé afin de pouvoir s'assurer de la bonne réalisation des actions et de favoriser une appropriation locale. Ainsi, cet organe regroupe l'ensemble des acteurs concernés par le projet. Sont représentés :

- → Les collectivités locales prenant part aux actions ;
- → Les institutions étatiques et les services déconcentrés ;
- → Les structures locales et personnes ressources ;
- → Les populations locales :
- → Les partenaires (ONG, cabinet...).

Ce comité a pour mission de **vérifier le suivi du planning de l'action** (suivi des travaux, des activités de sensibilisation...). Durant les réunions et visites, le comité de suivi sollicite les partenaires du projet (services déconcentrés de l'Etat, associations...) afin de débattre de l'avancée des actions et de fixer les orientations à prendre. Il s'agit véritablement d'une **instance de contrôle et**

de suivi, mais c'est aussi un lieu d'échanges visant à garantir la concertation entre les parties prenantes du projet.

Chaque réunion du comité de suivi est reprise au sein d'un procès verbal, qui détaille les sujets débattus, l'avancée des travaux, les obstacles rencontrés... Ce document permet de suivre l'évolution du projet et d'apprécier l'atteinte des résultats.

Les comités de suivi perdurent au terme du projet. Ils constituent des organes de pérennisation et du maintien des actions menées.

3. La mise en place d'outils de suivi

Au sein de sa démarche d'intervention, Le Partenariat a élaboré, pour l'ensemble des programmes, différents types d'indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés. Des **indicateurs de suivi** ont ainsi pu être développés afin d'apprécier l'évolution de chaque action. Ils permettent **un suivi objectif** des projets, basé sur une série de données quantifiables. Ils fournissent à l'association, aux acteurs locaux et aux partenaires financiers des informations relatives à la tenue des actions. Les indicateurs de suivi permettent de s'assurer de la bonne réalisation des différentes étapes du projet et offrent la possibilité de procéder à des recadrages, si cela s'avère nécessaire.

Les indicateurs de suivi favorisent la transparence de l'intervention du Partenariat et permettent de fournir des éléments et informations aux bailleurs.

Assurer l'efficacité et la transparence pour chaque projet grâce aux indicateurs de suivi

Exemple: Les indicateurs de suivi au sein du PAEMS

Dans le cadre du PAEMS, des outils de suivi sont mis en place tout au long de projet, afin d'apprécier l'avancée des actions et certaines erreurs rectifier si besoin. Une d'accompagnement est réalisée, elle définit l'ensemble des actions à mener ainsi que le planning d'intervention. Une fiche « suivi évaluation » est également remplie au démarrage du projet, elle contient des critères quantitatifs / qualitatifs et reprend les objectifs fixés. Cette même fiche est complétée en fin de projet. La comparaison et l'analyse des informations permettent de mesurer l'impact de l'action auprès des bénéficiaires, et du milieu dans lequel elle s'inscrit. Elle donne des indications quant à l'efficience du projet.

Sur le terrain, les indicateurs sont mis en œuvre parallèlement à l'établissement des différents organes de suivi (comité de suivi, structure de gestion...). Des visites et réunions sont régulièrement organisées par les chargés de programmes. Au travers de l'ensemble des outils de suivi qu'il mobilise, Le Partenariat parvient à s'assurer du bon déroulement du programme.



A. Des projets articulés autour d'une démarche intégrée

Une intervention pensée en termes de projets globaux

Des projets intégrés à leur environnement socio-économique

1. La notion de projet global

Le Partenariat appuie son intervention sur la mise en œuvre de projets globaux. Cette notion se traduit par l'inscription de l'action au sein d'une logique de développement durable et de démarche qualité. Les normes environnementales ainsi que les différentes dimensions, dans lesquelles s'inscrit le projet, sont prises en compte. Les aspects économiques, sociaux et environnementaux du milieu sont intégrés à l'action afin que cette dernière soit mise en œuvre de manière globale.

La démarche de projet global amène donc Le Partenariat à **penser et concevoir un projet dans son intégralité**. Il procède à une analyse du milieu et tente de trouver une adéquation, une symbiose entre le projet et l'environnement dans lequel il s'inscrit. La conception participative et la promotion d'une bonne gouvernance entrent également dans le cadre de ces projets globaux. La réflexion porte donc sur plusieurs points :

Dimension économique :

- → Favoriser le développement d'emplois pérennes et qualifiés ;
- → Renforcer les capacités des acteurs locaux (formations, capitalisation de données...);

- → Promouvoir la création de marché économique lorsque cela est possible (voûte nubienne, projet foyer amélioré…) ;
- → Maîtriser les coûts sur le long terme.

Dimension sociale:

- → Améliorer les conditions et le cadre de vie ;
- → Favoriser l'accès des populations à la santé et l'éducation ;
- → Sensibiliser les acteurs et la population aux principes du développement durable ;
- → Promouvoir un cadre éthique de travail.

Dimension environnementale:

- → Prendre en compte l'environnement et le milieu dans lequel le projet s'inscrit :
- → Limiter, en matière de construction, l'empreinte écologique des projets développés (ensoleillement, vents dominants, exposition des bâtiments, ...);
- → Mesurer l'impact et les nuisances pouvant être causées sur le milieu et les écosystèmes (identifier des solutions pour le traitement des eaux usées, intégration dans le paysage...);
- → Valoriser l'architecture locale (savoir faire, matériaux, ...);
- → Favoriser les aménagements végétaux (haies de protection, zones d'ombrage...);
- → Promouvoir les énergies renouvelables dans les projets (solaire, biogaz, éolien).

Ainsi, les principes de développement durable se retrouvent en matière de construction, réhabilitation mais également dans la mise en œuvre des différents programmes. Les dimensions encadrant le projet sont prises en

compte dans l'élaboration, la réalisation et le suivi. L'objectif est **d'avoir un** projet, quel qu'il soit, intégré à son environnement.

Le développement durable est donc au cœur de la méthodologie d'action développée par Le Partenariat. Il est pleinement intégré au sein des programmes en vue de constituer un **ensemble cohérent** et de parvenir à mener des actions de qualité trouvant leur place au sein du milieu.

2. Diagnostic, la réalisation d'études préalables

Les projets mis en œuvre inscrits dans le cadre de la décentralisation visent avant tout à **satisfaire un besoin local**. L'objectif est d'y apporter une réponse adaptée et ciblée en fonction de chaque zone géographique et de chaque thématique. Un travail de vérification est mené avant l'élaboration de tout plan d'actions. En effet, l'association va apprécier la cohérence de la demande avec les réalités de terrain : elle vérifie que le besoin est réel et qu'il se justifie concrètement. Le Partenariat n'a pas de pouvoir décisionnel dans l'élaboration des programmes de coopération décentralisée, mais il est en mesure de faire évoluer et modifier le plan d'actions prévu en fonction des spécificités de terrain. C'est au travers de cela, qu'il s'assure que le projet est pérenne et nécessaire à la localité.

Après avoir été sollicité, le Partenariat analyse la demande et étudie les moyens qui seront nécessaires pour y apporter une solution :

- → Outils à mobiliser ;
- → Moyens humains et techniques nécessaires ;
- → Modes de financement possibles ;
- → Intégration des principes du développement durable ;

→ Partenaires concernés par l'action à mobiliser.

Il s'agit ici d'une phase d'évaluation et de diagnostic, durant laquelle l'association analyse si l'action peut être pérenne, et si oui, au travers de quels acteurs et de quels moyens. Les collectivités locales concernées et les acteurs du projet sont associés à cette analyse. Cette étape vise à s'assurer de la pertinence et de la nécessité du projet proposé pour le milieu. Elle permet de mieux cerner dans quelles mesures il peut être durable et de connaître les impacts sociaux, économiques ou environnementaux qui peuvent en découler. La phase d'étude permet d'identifier les objectifs spécifiques, issus des orientations nationales et régionales, que l'action devra atteindre.

Dans certains cas, une phase d'étude plus poussée peut également être mise en œuvre sur certains aspects techniques, principalement pour **les projets de construction**, qui nécessitent des connaissances spécifiques. Le Partenariat fait alors appel à des structures expertes ou à des cabinets d'études.

Exemple : Phase de diagnostic et étude préalable du CECIDD

Pour le projet de construction du Centre d'Education à la Citoyenneté Internationale et au Développement Durable (CECIDD), dans lequel le Partenariat apporte son soutien au Collectif des Enseignants de Saint-Louis, il a été nécessaire de mener une étude géotechnique. Cette phase préalable a été réalisée afin de s'assurer de la qualité de la zone de construction (risques d'inondation, d'affaissement, qualité du sol...) et ainsi voir si le projet pouvait être mené dans de bonnes conditions.

Durant la phase d'étude des différents projets mis en œuvre en matière de santé ou d'éducation, un travail de partage et de mise en commun entre

Des études préalables précédant chaque mise en œuvre de projet

Respect des principes de gestion participative, éco-responsable... au sein des actions

les chargés de programme est développé. Ces derniers sont ainsi sensibilisés et formés aux principes de développement durable.

Ce temps d'échanges vise à veiller à ce que la démarche et les principes de développement durable soient systématiquement intégrés au sein de la mise en œuvre.

Ainsi en matière de construction, pendant la phase de diagnostic, une réflexion est menée autour des principes environnementaux et types de matériaux à utiliser. Plusieurs aspects sont ainsi abordés en vue de favoriser l'intégration du bâtiment à son environnement et de limiter son impact sur le milieu.

Dans le cadre du PSCO ou du programme santé, la réflexion préalable porte sur :

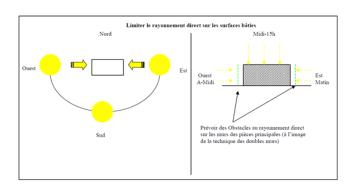
Une réflexion

préalable

environnementale

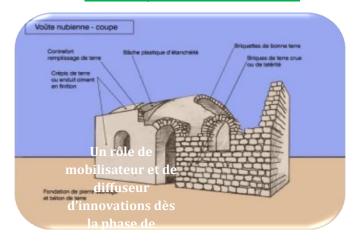
- → L'implantation du/des bâtiment(s) sur le site (en fonction des vents et du rayonnement solaire...)
- → La ventilation du bâtiment (installation de claustras, plantation d'arbres d'ombrage)
- → La composition du bâti en termes de matériaux (utilisation de la terre, installation de systèmes de pompage solaire ou de goutte à goutte...)
- → Les aménagements végétalisés (installation d'une haie vive pour sécuriser l'établissement, pause de haies pour réguler la température...).

Réflexion autour de l'implantation du bâtiment



Le Partenariat oriente également la réflexion en matière de matériaux et de techniques de construction durables. Ainsi, elle mène un programme novateur de vulgarisation du procédé de construction en Voûte Nubienne avec le soutien de l'Association la Voûte Nubienne. « La voûte nubienne, permet de construire avec un outillage basique, des matériaux locaux et des compétences techniques simples des habitations aux toitures voûtées. Sa spécificité consiste en l'utilisation de la terre crue, matière première abondante, malaxée sous forme de mortier et de briques séchées au soleil et de se passer de l'utilisation de coffrage pour le bâti de la partie voûtée. »⁵

La technique de la voûte nubienne



A travers cette phase recherche-action préalable, le Partenariat cherche à mobiliser des idées innovantes adaptées en matière économique, écologique et sociale au territoire dans lequel le projet s'inscrit.

Ainsi, son rôle de mobilisateur et diffuseur d'innovations démarre dès la période d'élaboration des actions.

58

Le Partenariat – Document de capitalisation 2013

⁵ Source : Association la Voûte Nubienne

La phase d'étude et de diagnostic constitue une étape clé dans la démarche mise en œuvre par le Partenariat. Elle permet de **poser des bases solides aux projets développés** et de s'assurer leur pérennité.

L'intégration des principes du développement durable

Depuis 2007, le Partenariat adopte une **démarche transversale de développement durable** dans la Région de Saint-Louis et celle de Matam. Cette action s'inscrit dans le cadre des orientations fixées au niveau Régional à travers, notamment, les PRDI. Plusieurs cibles ont été identifiées, notamment la promotion des énergies renouvelables et la protection de l'environnement comme piste de recharge des dynamiques de développement urbain et rural dans les collectivités locales. En outre, elle a initié une démarche durable en interne afin de sensibiliser ses salariés, les acteurs locaux et la population aux logiques environnementales (installation d'un bac de tri sélectif, économie d'énergie, récupération du papier...).

Installation d'un bac de tri et de valorisation des déchets



Installation d'un bac de collecte des piles et ampoules usagées



Pour l'ensemble des projets menés, Le Partenariat initie une réflexion sur les principes de développement durable. L'objectif est de les intégrer à toutes les actions afin de promouvoir un développement plus respectueux de l'environnement et socialement responsable.

La notion de développement durable est ici transversale et elle se retrouve dans chaque étape de réalisation. L'intégration de ces principes se traduit dans un premier temps par la mise en œuvre d'une **démarche participative** à laquelle toutes les parties prenantes sont intégrées. La concertation des acteurs, la prise en compte des avis et réticences de chacun constituent un principe fondamental du développement durable. Cette dernière favorise la promotion et la mise en œuvre par les Collectivités Locales d'une **« bonne gouvernance »** basée sur la satisfaction de l'intérêt général et la démocratie. Par la suite, le développement durable est intégré dans les programmes en matière de construction.

Les normes « Haute Qualité Environnementale » et environnementales sont réinterrogées : comment améliorer la technique afin d'être plus respectueux du milieu, quels matériaux utiliser, comment limiter l'impact sur les écosystèmes...

Le Partenariat s'appuie sur les principes du développement durable pour structurer son intervention. Ils constituent une base, une ligne de conduite à partir desquels les différentes étapes du projet sont élaborées.

Adoption dès 2007 d'une démarche transversale de développement durable

Une application des principes environnementaux en interne

Il s'agit avant tout d'un principe et d'un fondement porté par l'association dans sa démarche d'intervention.

• <u>La mobilisation des institutions et des partenaires</u> techniques

Dans la réalisation d'études préalables à la mise en œuvre de projet, Le Partenariat s'appuie sur les acteurs locaux. Les partenaires techniques et les institutions sont sollicités : ils émettent un avis sur le projet proposé et le cadrent au sein des orientations prises. Le projet est **réalisé de manière partenariale** en tenant compte des remarques de chacun. La capacité d'adaptation du Partenariat permet de répondre rapidement aux propositions locales et d'adapter le projet en fonction des attentes exprimées. De plus, cette implication est nécessaire afin de réaliser des projets cohérents entre eux mais également cohérents avec les programmes portés par les autres acteurs de la coopération décentralisée.

Le Partenariat mobilise son réseau de partenaires en vue de réaliser des diagnostics préalables. En ayant choisi d'intervenir dans les domaines pour lesquels, il dispose d'une compétence et d'une expertise, le Partenariat fait appel à des acteurs spécialisés disposant de connaissances techniques dans la menée de ces études.

Exemple : La mobilisation des partenaires techniques

Dans le cas du projet financé par l'Union Européenne, dans la Commune de Podor, portant sur l'assainissement et la gestion des déchets, l'association a confié à Bioéco la réalisation de l'étude préalable (analyse des déchets, choix de l'installation...).

B. La réalisation opérationnelle des projets

De plus, la concertation permet également d'articuler les programmes développés au sein d'une même zone afin d'éviter les doublons et ainsi assurer une cohérence globale.

1. L'émergence des projets

Les projets identifiés sont issus des orientations fixées au sein des documents de planification, qui constituent une porte d'entrée à l'émergence d'idées. Ils proviennent également des demandes recueillies et hiérarchisées au sein des cadres de concertation thématiques. L'identification des projets se fait au travers des collectivités locales et sur la base d'une concertation avec l'ensemble des acteurs. La démarche d'intervention du Partenariat est basée sur une concertation forte avec les acteurs locaux. L'association a participé à la création et à la mise en œuvre des cadres de concertation dans la Région de Saint-Louis. Les orientations et plans d'actions sont définis de manière partenariale, les cadres de concertation constituent le premier maillon du processus participatif mis en place. Ils favorisent l'émergence d'une dynamique de concertation effective inter-acteurs à l'échelle de la Région.

Le Partenariat sollicite l'ensemble des acteurs et les associe à chaque étape de mise en œuvre des projets (identification, mise en œuvre, évaluation...). Ils en **deviennent les parties prenantes** et suivent les phases d'actions. La concertation et la participation active des différents acteurs à l'échelle institutionnelle et technique est capitale pour favoriser une bonne communication et ainsi une plus forte appropriation. Cet effort d'information et de communication est nécessaire pour rendre les **programmes pérennes**.

Exemple : L'émergence du projet Biogaz aux Abattoirs de Saint-Louis

Dans le cadre du pôle environnement, développement durable, le projet d'installation d'une unité de biogaz aux abattoirs de Saint-Louis illustre cette concertation. Ce projet est une réponse à une demande exprimée par les habitants du quartier de Khor, qui souhaitaient réduire les nuisances causées par le site. Le projet est né de la concertation entre le Partenariat, le Conseil de Quartiers, le GIE Cetom, la SOGAS, le service des Eaux et Forêt et la Commune. Le choix de l'installation, la technique, le fonctionnement... sont issus de ce processus participatif. L'ensemble de ces acteurs ont identifié, élaboré et suivi le projet.

Le Partenariat met en œuvre des projets en vue de **répondre aux besoins locaux**. Il s'assure de la cohérence de ses actions avec les réalités concrètes. Les différents organes d'appui existants (cadre de concertation, ADC, ARD...) favorisent cette adéquation.

Les attentes exprimées sont prises en compte au travers des cadres de concertation et des documents de planification. Le Partenariat recueille ces besoins et tente de formuler une réponse.

Etapes d'identification des projets

- 1. Expression des besoins par les Cadres de concertation et les documents de planification
- Concertation et mobilisation des acteurs
- 3. Etudes préalables
- 4. Contractualisation
- 5. Renforcement des capacités d'acteurs

La concertation des populations locales est également mise en œuvre afin de mieux répondre à leurs besoins et d'apporter des réponses adaptées aux difficultés rencontrées. La création des Conseils de Quartiers a facilité la prise en compte des attentes locales exprimées. Ils constituent aujourd'hui les relais entre les populations et les collectivités locales et acteurs de la coopération.

Une priorité : répondre aux besoins locaux

Un effet levier

décentralisée

des fonds issus

de la coopération

Identification des projets rôles et missions des acteurs

Cadre de concertation thématique Définition d'un programme Réponse à la d'actions tenant compte des demande Prise en compte des orientations et demandes orientations nationales Phase de diagnostic et régionales (DSRP. Vérifie la cohérence ODM, PRDI...) Collectivités locales N/S Implique les parties Traitement et prenantes (Cadre de la coopération hiérarchisation des décentralisée) Le demandes et besoins locaux **Partenariat** Elaboration d'un document de

planification

Répartition des actions

entre les partenaires

2. La recherche de financement

Lorsque le programme mis en œuvre s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée, le Partenariat en est l'opérateur. De ce fait l'aspect financier est traité par les collectivités locales entre elles. Le budget est fixé de manière partenariale entre les deux institutions en tenant compte du bilan des actions des années précédentes et des objectifs, projets futurs et besoins nouveaux. Le Partenariat développe tout ou en partie le programme et reçoit ainsi les financements correspondants.

En matière d'actions mises en œuvre dans le cadre de son intervention en tant qu'ONG, le Partenariat développe une méthodologie de recherche de financements. L'association tente d'impliquer les différents bailleurs aux projets en matière de processus d'élaboration mais également sur le plan de la mise en œuvre. L'intégration de ces derniers dans les programmes vise à favoriser une appropriation et ainsi un portage plus important. En se basant sur cela, l'objectif est de pouvoir bénéficier d'engagements plus forts de la part des bailleurs, avec notamment, le déploiement d'une assistance technique ou le soutien vis-à-vis des institutions. Les fonds obtenus dans le cadre de la coopération décentralisée font effet de levier sur la recherche et la levée de nouveaux financements.

La méthode de demande de financement adoptée par l'association est avant tout axée sur les résultats. Elle se focalise sur la mise en avant des impacts bénéfiques du projet sur un territoire donné. Les activités proposées sont détaillées et réparties en phases d'actions afin de parvenir à une bonne lisibilité du programme et pouvoir fixer des résultats intermédiaires. Par exemple, dans le cadre du PAEMS, le projet se divise en différentes étapes : construction, accompagnement, sensibilisation et microprojets; des indicateurs ont pour objet de mesurer et d'apprécier les effets de chaque action sur le milieu.

3. La validation du projet et la contractualisation

Après s'être assuré de la cohérence et de la viabilité du projet, le Partenariat lance la **phase de planification et de validation de l'action.** En collaboration avec les parties prenantes concernées, l'association précise les activités qu'elle développera et les différents moyens mobilisés. Elle procède également à la budgétisation de l'action et vérifie si le coût estimé est en adéquation avec les ressources disponibles (budget initial dans le cadre de la coopération décentralisée ou fonds privés et fonds propres obtenus dans le cadre de son action en tant qu'ONG).

Ainsi, les actions sont détaillées au travers de différentes phases où sont définis :

- → Un calendrier marquant la durée et la temporalité à suivre ;
- → Les partenaires et les personnes ressources à intégrer aux projets ;
- → Les moyens techniques à mobiliser ;
- → Le coût associé ;
- → Les résultats et objectifs à atteindre, ainsi que les outils et les indicateurs permettant leur appréciation.

Après planification, est lorsqu'un projet de construction a lieu, le plan d'actions est étudié avec l'ensemble des parties prenantes, elles expriment leurs craintes et formulent leurs demandes. Le Partenariat s'appuie sur cette **approche concertée** pour favoriser le portage du projet et sa pérennisation. Une phase de réécriture et de modification est mise en place afin d'intégrer les remarques de chaque acteur et de parvenir à un programme partagé par tous et répondant à l'ensemble des attentes. Une fois parvenu à un accord, le projet est finalement validé. Cette validation se fait avec l'implication de tous les acteurs et de manière partenariale. Le Partenariat procède à une **étape**

de contractualisation. Une convention opérationnelle est signée entre l'association, la ou les collectivités locales et les structures bénéficiaires du projet. Elle définit les actions à mener, précise les engagements de chaque partie, le suivi, la durée, le budget, la publicité et le contrôle des actions.

Des contrats de prestations et de services peuvent également être signés dans les cas où le Partenariat fait appel, en matière de construction ou de réhabilitation, à des entrepreneurs ou lorsqu'il demande l'appui de certaines structures locales (association, cabinet, services techniques...) dans la mise en œuvre d'actions spécifiques (activité d'accompagnement, de sensibilisation...).

L'étape de contractualisation est très importante. Elle permet d'une part de s'assurer de l'engagement de l'ensemble des parties, mais également de fixer les grands objectifs à atteindre en matière de suivi et de pérennisation du projet. Ce document pose les bases d'une implication locale forte appuyée par le Partenariat, en favorisant la gestion participative. Il permet de marquer la responsabilité de chacun et de faire entrer le projet dans un cadre structuré.

La validation des projets, une approche concertée

Contractualiser pour s'assurer des engagements de chaque partie

Focus sur la Procédure d'Appel d'Offres

Dans le cadre de la réalisation ou la réhabilitation de bâtiments, les Collectivités Locales concernées par le projet mettent en œuvre une procédure d'appels d'offres en vue de sélectionner l'entreprise de construction qui réalisera les opérations.

L'appel d'offres est lancé ensuite par la **Commission de Passation des** Marchés de la collectivité locale, élargie pour l'occasion, aux représentants du Partenariat. Les dates et horaires d'ouverture et de clôture du marché sont fixés ensemble : 15 jours de délai suffisent en général.

Les entrepreneurs qui veulent soumissionner doivent émarger au retrait des enveloppes (au bureau ou à la collectivité locale) ainsi qu'au dépôt. Les enveloppes sont données en général en échange de 2 ramettes de papier qui sont partagées ensuite avec la collectivité locale. La date et l'heure de dépôt des enveloppes doivent être notées sur l'enveloppe.

Le jour venu, toutes les enveloppes sont ramenées et ouvertes dans les locaux de la collectivité locale avec la commission. Parmi les entrepreneurs à jour administrativement, c'est le moins disant qui est choisi en général sauf si l'entrepreneur est connu et sur la liste noire ou que le devis est bien trop bas par rapport au devis de référence établi par l'ingénieur en bâtiment du Partenariat. Un procès verbal de dépouillement signé par le Président du Conseil Rural permet d'officialiser la décision prise et de servir de référence en cas de litige.

L'entrepreneur choisi signe ensuite le **contrat**. Un **ordre de service** et le procès verbal d'implantation du chantier actent le démarrage des travaux. Une avance de démarrage de 30% du montant total des travaux peut lui être faite sur demande et présentation d'une facture.

Favoriser le renforcement des

acteurs locaux en

capacités des

fonction des

projets

4. Appuyer et former les acteurs par projet

Le renforcement des acteurs en capacités est une étape importante dans la démarche mise en œuvre par l'association. En effet, elle constitue une base dans la pérennité des projets. Pouvoir s'appuyer sur des acteurs formés, disposant des compétences nécessaires est important afin de s'assurer du suivi et de la poursuite des actions. Dans la mise en œuvre des projets, Le Partenariat forme les acteurs et leur apporte de nouvelles connaissances.

Dans le cadre du PAEMS, le Comité de Gestion d'Etablissement (CGE) représente toutes les composantes de l'établissement (chef d'établissement, professeurs, parents d'élèves, corps éducatif, élèves). Sur les différentes thématiques (environnement, hygiène, entretien, gestion...), le CGE détermine le budget, définit les moyens et outils à mobiliser et établit un plan d'actions. Il est un organe clé en matière de gestion des établissements scolaires.

Afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion d'établissement de qualité, Le Partenariat propose aux membres des CGE des formations sur la maintenance, l'entretien et la gestion. Ces formations sont mises en œuvre par les services techniques décentralisés (service d'hygiène, eaux et forêts...) en fonction des thématiques abordées. Elles se déroulent sur deux jours est se basent sur un document de la Direction de la Construction et de l'Equipement du Sénégal (DCES). Au terme de la session de formation, un kit de matériel est donné à chaque établissement. Un planning des actions à mener (fréquence, durée...) est réalisé afin de pouvoir structurer l'intervention des acteurs.

Permettre les transferts de compétence

Le Partenariat veille à **favoriser le transfert de compétences** et à offrir aux populations locales de **nouvelles qualifications**. Il promeut le développement des échanges d'expériences en vue de mettre en place des collaborations entre les différentes localités du Sud.

Dans le cadre du **projet de création d'un marché de voûtes nubiennes**, l'accent est mis sur la formation des maçons locaux à de nouvelles techniques. Ils acquièrent de nouvelles connaissances en matière de construction en utilisant de nouveaux matériaux. Ce programme met également en avant les échanges Sud/Sud, en favorisant le partage des connaissances entre les travailleurs du Burkina Faso et ceux du Sénégal.

(PSCO)

Une méthodologie opérationnelle basée sur une démarche projet

4. Fiches projets

Fiche projet n°1:

Intervention au collège de Gaé

Programme Education

Descriptif du projet :

Le collège de Gaé compte 13 classes dont 1 classe de seconde, regroupant 540 élèves pour 21 professeurs et 3 surveillants.

Depuis 2010, Le Partenariat intervient dans cet établissement en vue d'améliorer les conditions de scolarisation et ainsi réduire le taux de déperdition. Dans le cadre du PSCO, plusieurs actions ont ainsi été menées :

- → Electrification de l'établissement :
- → Construction de deux salles de classe :
- → Réhabilitation du mur de clôture pour empêcher la divagation des animaux et mieux délimiter l'établissement :
- → Installation de bancs :
- → Mise en œuvre d'un système goutte à goutte en vue de réduire la facture liée à la consommation d'eau.

De plus, Gaé bénéficie du pack PAEMS avec l'installation d'un point d'eau, la mise en œuvre de sessions de sensibilisation à l'environnement et l'organisation d'actions de plantation de haies vives et d'arbres d'ombrage.

Méthodologie suivie :

→ Identification du projet :

La sélection de l'école a été menée par l'IDEN, qui a réalisé une fiche d'établissement regroupant l'ensemble des besoins identifiés par le collège, notamment en matière d'infrastructures et d'équipements. Le projet de construction et d'électrification au collège de Gaé a été proposé au cadre de concertation éducation, ayant pour mission de coordonner les activités menées et d'élaborer un plan d'actions global. Le Partenariat est intervenu à ce niveau en vue de répondre à la demande exprimée par l'établissement.

→ Etude préalable :

Afin de s'assurer de l'état réel des besoins et ainsi pouvoir apporter des réponses adaptées et ciblées aux problèmes de Gaé, le Partenariat a organisé des visites au sein de l'établissement. Une fiche diagnostic a été rédigée afin d'apprécier la situation du collège, ce document a permis de vérifier que le besoin exprimé était réel. Le projet a ainsi été lancé.

Les différents organes représentatifs de l'établissement (l'Association des Parents d'Elèves, l'IDEN, le Maire de Gaé) ont été informés du projet de construction prévu.

→ Plan d'actions :

Le Partenariat a, par la suite, identifié une série d'actions à mener en vue d'améliorer le cadre de vie des élèves et les conditions de scolarisation : électrification, construction de salles de classe, installation d'une clôture... Les actions ont été présentées puis validées avec la mairie de Gaé et les organes représentatifs du collège.

→ Contractualisation:

Afin de concrétiser l'intervention et de fixer les engagements du Partenariat mais également du collège, une convention a été signée entre l'APE, l'établissement et l'association. De même un contrat avec l'entrepreneur ayant remporté l'appel d'offres a été signé.

→ Mise en place du comité de suivi :

Afin de suivre et d'évaluer le projet mis en œuvre par le Partenariat au sein du collège, un comité de suivi a été mis en place. Celui-ci est composé d'Aldiouma DIAL, principal de l'établissement et président du CGE, Oumar DIAGNE, président de l'APE, un représentant des professeurs, un représentant des surveillants et le Partenariat.

→ Structuration du comité de gestion d'établissement :

Avant l'intervention du Partenariat, le collège de Gaé était dépourvu de CGE. Afin d'appuyer l'établissement vers une meilleure gestion et un fonctionnement efficace, Le Partenariat a mobilisé les acteurs et mis en place le CGE, présidé par le proviseur de l'établissement. Un arrêté a été pris par la Mairie de Gaé pour entériner la création de ce comité.

→ Renforcements des capacités des acteurs locaux :

En vue d'appuyer les acteurs locaux, Le Partenariat a mis en œuvre une session de formation auprès des membres du CGE de Gaé. Dans ce cadre, des formations à l'entretien et la maintenance des infrastructures ont été menées afin d'assurer la pérennisation des installations.

→ Mise en œuvre des activités :

En 2010, Le Partenariat est intervenu au sein de l'établissement en vue de procéder à électrification ainsi qu'à la construction de deux salles de classes. En effet, le collège de Gaé est situé à environ 2km du village, il ne bénéficiait pas de l'accès à l'électricité. Ceci freinait le bon fonctionnement de

l'établissement (difficultés à mener l'ensemble des cours sur une journée, absence d'équipements de base...). En parallèle, l'établissement faisait face à un manque d'espace : le nombre croissant d'élèves au sein du collège et le manque de salles de classes ne favorisaient pas la bonne tenue des cours et le maintien des élèves dans le système scolaire.

→ Suivi et évaluation :

Concernant la réalisation des travaux, plusieurs visites de chantier ont pu être organisées par le Comité de suivi qui s'est ainsi assuré de la bonne tenue des infrastructures. Des indicateurs d'impact ont également été formalisés afin de mesurer de manière objective les résultats du projet au sein de l'établissement et parmi les élèves. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été mis en place tels que : Nombre d'élèves dans l'école; pourcentage de filles, entretien des infrastructures,... au démarrage et à la fin du projet. Des tableaux de suivi ont été élaborés afin de remplir ces grilles d'évaluation et fournir diverses appréciations tout au long du projet. Les impacts sur le milieu ont été visibles à Gaé. Le Partenariat a, de ce fait, poursuivit ses actions en développant de nouveaux projets. La pérennisation du projet a été favorisée par une appropriation importante des populations et des élèves. Le collège de Gaé fait aujourd'hui figure d'établissement modèle, en regroupant l'ensemble du Pack scolaire : construction, sensibilisation et aspects environnementaux.

Deux salles de classe construites et installation de bancs publics





Action sociale) (Santé Dagana

Une méthodologie opérationnelle basée sur une démarche projet

Fiche projet n°2:

Construction d'un centre pour adolescents à Dagana

Programme santé action sociale

Descriptif du projet :

Ce projet vise à construire dans la Commune de Dagana un centre de santé pour adolescents. Au sein de ce centre, les jeunes disposent de consultations médicales gratuites, ils sont également sensibilisés en matière de santé de la reproduction. Le centre, ouvert chaque jour, les accueille et répond à leurs besoins et interrogations. Il s'agit d'un lieu d'échange et de partage qui permet de mieux informer les adolescents sur la problématique de la santé et de la reproduction.

Ce projet prévoit la réalisation de deux volets : un volet construction de l'infrastructure, ainsi qu'un volet sensibilisation (mise en œuvre d'animations et de temps d'activités sur la thématique). Les travaux, démarrés en octobre 2011, sont aujourd'hui achevés. Les activités de sensibilisation seront prochainement menées.

Méthodologie suivie :

→ Identification du projet :

La santé et la reproduction des adolescents et des jeunes constituent une priorité d'intervention pour la Commune et le District sanitaire de Dagana. En 2005, une étude a été menée auprès de 361 collégiens et lycéens sur ces deux thématiques. Les résultats ont mis en évidence la nécessité d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes en vue de les sensibiliser aux thématiques. Des lacunes dans les connaissances et les comportements des adolescents de Dagana avaient pu être pointées. Malgré les activités de

sensibilisation menées dans 7 établissements secondaires du district. l'absence de structure d'accueil pour les adolescents constituait un réel obstacle. Faute d'intimité, les jeunes refusaient d'aller consulter au centre de santé.

Ainsi, afin d'améliorer la santé des jeunes et de mieux répondre à leurs besoins, la construction du centre de santé pour adolescents a pu être identifiée comme une action prioritaire par le District sanitaire de Dagana.

→ Etude préalable et plan d'actions :

Une phase de concertation préalable a été menée entre les différentes parties prenantes du programme. Le projet a été présenté aux différents acteurs lors d'une session de la Commission Santé du Cadre de Concertation des Collectivités du Département de Dagana. Cette réunion a permis de valider les plans du bâtiment ainsi que le cahier des charges.

Le plan d'actions pour la santé de la reproduction des adolescents s'inscrit dans le cadre du programme de coopération décentralisée entre les collectivités du département de Dagana et le Conseil général du Nord. Ce programme est cofinancé par le Ministère Français des Affaires Etrangères. Les activités sont tirées du plan d'actions de la SRA de Dagana, élaboré précédemment par la commission de suivi. Le projet de construction du centre pour adolescents entre dans le cadre de ce programme et vise à améliorer les conditions d'accès aux soins.

Le projet a donc été formalisé sur la base de deux volets :

• Volet infrastructure: construction d'un centre pour adolescents contenant notamment des salles de consultation, une salle de conférence, un magasin pour stocker le matériel, un bloc sanitaire et un point d'eau.

 Volet sensibilisation: réalisation d'animations de sensibilisation sur la santé de la reproduction (projections de films, causeries, débats), consultations gratuites, animations régulières assurées par différents acteurs (Club d'éducation à la vie familiale, agents de santé communautaires...)

→ Contractualisation:

Une phase de contractualisation a ensuite été initiée afin de fixer les engagements de chaque partie. Plusieurs conventions et contrats ont ainsi été rédigés :

• Une convention de financement :

Le projet de construction s'inscrit dans le cadre du programme de Coopération Décentralisée entre les collectivités du département de Dagana et le Conseil Général du Nord. Une convention de financement a été formalisée et signée par les différentes parties prenantes (la Commune de Dagana, le District sanitaire de Dagana, le Comité de santé du District du centre de santé de Dagana, le Partenariat, le Cadre de Concertation des collectivités du Département de Dagana). Les missions de chacun sont définies ainsi que les modalités de financements.

• Contrat avec une entreprise de BTC :

L'entreprise Khilass Construction a remporté l'appel d'offres lancé pour la construction du centre de santé. Un contrat a été formalisé entre elle et le Partenariat en sa qualité de maître d'œuvre. Ce contrat reprend les engagements et missions de chacun : consistance des travaux, délais d'exécution, publicité, qualité, réception...

→ Mise en place du comité de suivi :

Un comité de suivi du projet a été mis en place composé de :

- La Commune de Dagana,
- Le District sanitaire de Dagana,
- Le Partenariat,
- Le comité de santé du Centre de Santé de Dagana,
- Le CDC des collectivités du département de Dagana.

Afin de s'assurer du bon déroulé du projet, il assure le suivi de la réalisation du projet. Il a également pour mission d'informer les partenaires des difficultés éventuelles rencontrées. Il assure la mobilisation des différents partenaires et parties prenantes. Le comité de suivi s'est réuni à plusieurs reprises, notamment dans la phase de construction, afin de s'assurer du respect des délais fixés.

→ Renforcements des capacités des acteurs locaux :

Le Partenariat en sa qualité de maître d'œuvre accompagne la Commune de Dagana dans la mise en œuvre du programme et des plans d'actions. Dans le cadre de ce projet, les membres du District de santé ont été appuyés pour l'élaboration du projet et sa mise en œuvre. Des sessions de formation ont été proposées en vue d'accroître les compétences et connaissances des acteurs et ainsi permettre un meilleur accueil et accompagnement des jeunes.

→ Suivi et évaluation :

Afin de rendre le projet pérenne, le Partenariat mobilise plusieurs outils de suivi. L'objectif est d'inscrire l'ensemble des actions menées dans le long terme. Une fiche de suivi évaluation a ainsi été rédigée par le chargé de programme de l'association. Ce document constitue un indicateur pour mesurer l'avancement des actions et leurs impacts à la fois directs et indirects sur le milieu.

La fiche reprend la description du projet de centre pour adolescents en phase initiale et finale, les impacts et indicateurs ainsi que les modalités de mise en œuvre. Elle permet d'apprécier les résultats obtenus et l'efficacité du projet. La fiche de suivi constitue un outil de suivi permettant d'informer l'ensemble des partenaires quant à l'avancement du projet.

De plus, Le Partenariat et les partenaires associés au projet continuent d'assurer des missions de suivi au centre pour évaluer l'état d'entretien de l'infrastructure et de son environnement. L'association s'assure par là de l'appropriation locale du projet et de leur implication.

Identification de l'emplacement et validation des plans



Construction du centre de santé adolescents





(PAEMS)

Une méthodologie opérationnelle basée sur une démarche projet

Fiche projet n°3:

Intervention à l'école Dagana 8

Programme d'adduction en eau en milieu scolaire

Descriptif du projet :

L'école primaire de Dagana 8 compte 3 classes et 106 élèves. Il s'agit d'une école créée récemment suite à l'extension de la Commune de Dagana vers de nouvelles zones. Initialement, l'établissement ne disposait pas d'accès à l'eau (le réseau SDE étant situé à 250m), ni de sanitaires. L'absence de clôture ne permettait pas de délimiter l'école physiquement. L'ensemble de ces éléments ne favorisait pas le maintien des élèves.

Depuis 2007, Le Partenariat développe un **Programme d'adduction d'eau en milieu scolaire (PAEMS),** l'intervention au sein de l'école de Dagana 8 s'inscrit dans ce cadre. Plusieurs actions ont ainsi été mise en œuvre :

- → Construction de latrines (5 box)
- → Construction d'une borne fontaine:
- → Installation d'un système goutte à goutte ;
- → Installation d'une clôture :
- → Plantation d'une haie vive ;
- → Actions de sensibilisation à l'hygiène et à l'environnement.

<u>Méthodologie suivie</u>:

→ Identification du projet :

Comme pour les écoles accompagnées dans le cadre du PSCO, les établissements du PAEMS sont initialement sélectionnés par l'IDEN, Dagana 8 en raison des caractéristiques présentées (nombre d'élèves, absence d'accès à l'eau, absence de latrines...), a ainsi été sélectionnée pour

bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du PAEMS. L'ensemble de ces composantes a été détaillé dans la fiche établissement.

→ Etude préalable :

Sur la base de la fiche d'établissement, une étude de faisabilité a été menée sur le terrain. Le dynamisme et la motivation du corps enseignant et des populations ainsi que la nécessité de répondre aux besoins exprimés ont été mis en avant. Une phase d'information à destination des différents partenaires a ainsi été initiée afin de sensibiliser les acteurs au projet prévu.

→ Plan d'actions :

Un diagnostic de la situation de l'école a pu être rédigé en vue de compléter le document d'accompagnement. Les critères techniques ont pu être précisés (distance de l'école au réseau SDE, coût de raccordement, actions prioritaires à mener).

Un plan d'actions a été formalisé et validé par l'ensemble des acteurs de l'école de Dagana 8. Il a ainsi été décidé de mettre en place un volet infrastructure (construction de latrines, bornes fontaines, clôture) et un volet sensibilisation (plantation de haies vives, animations autour de l'eau...).

La situation de référence a pu être élaborée au travers d'une grille d'évaluation. Un questionnaire a été soumis à l'ensemble des élèves afin d'évaluer leurs connaissances et leurs pratiques en matière d'environnement et d'hygiène. Ce test a permis de fixer les indicateurs d'impacts du projet.

→ Contractualisation:

Une phase de contractualisation a été menée. Une convention de partenariat a été signée par la Commune de Dagana, l'Association des Parents d'élèves, l'IDEN de Dagana et le Partenariat. La mise en œuvre du projet a pu être officialisée et les engagements de chacun fixés.

Un contrat a également été signé entre l'entreprise EGBTP, ayant remporté l'appel d'offre, et le Partenariat. Le document détaille la nature des

(PAEMS)

Une méthodologie opérationnelle basée sur une démarche projet

constructions à réaliser, le délai imparti et les obligations inhérentes à chaque partie.

En parallèle, l'école de Dagana 8 ainsi que l'ensemble des parties prenantes ont signé la Charte des vertus d'une bonne école, qui regroupe les actions concrètes auxquelles l'établissement s'engage (entretien des salles de classes, nettoyage de l'établissement, utilisation raisonnée de l'eau,...).

→ Mise en place du comité de suivi :

Le comité de suivi du projet a été mis en place en vue de suivre et d'évaluer le projet développé dans l'établissement. Durant la réalisation des travaux, il s'est réuni à plusieurs reprises pour notamment réaliser des visites de chantier.

→ Structuration du comité de gestion d'établissement :

Le Partenariat a accompagné l'école de Dagana 8 dans la mise en place et la structuration du comité de gestion d'établissement. Ce comité constitue un acteur clé dans la mise en œuvre du projet. Membre du comité de suivi, il assure la bonne tenue des activités. Il est en charge de l'entretien et de la gestion de l'établissement.

→ Renforcements des capacités des acteurs locaux :

En vue de parvenir à une meilleure gestion, le Partenariat a organisé deux sessions de formation à destination des membres du CGE, en collaboration avec l'IDEN. Deux modules de formation ont pu être proposés pour l'école de Dagana 8.

De plus, dans le cadre du PAEMS, le Partenariat responsabilise les enfants et le corps enseignant par la mise en place de brigades. Ces groupes ont en charge la gestion d'une thématique : propreté et hygiène, environnement... Par ce biais, les différents acteurs s'approprient le projet et parviennent à le porter. Pour l'école de Dagana 8, les différentes brigades ont été créées. Des

ateliers ont été organisés en vue de les former et de définir des plans d'actions (fréquence du nettoyage, de l'arrosage, personnes concernées...).

→ Mise en œuvre des activités :

Le volet infrastructure a permis la construction de 5 box de latrines ainsi que d'une borne fontaine. Un grillage de clôture a été installé en vue de délimiter le périmètre de l'école. Le raccordement au réseau SDE a pu être réalisé permettant à l'ensemble des élèves d'accéder à l'eau. Un système de goutte à goutte a été mis en place au niveau de cette école. Ce système, simple à installer, va contribuer à la réduction de la consommation d'eau de l'école. Cette phase expérimentale a pu être dupliquée dans d'autres établissements (Gaé...).

Exemple: L'action de l'Association Plant'Africa, porteur de projet accompagné par le Partenariat

Cette association a développé un projet au sein de l'école de Dagana 8 afin de sensibiliser les élèves à la préservation de l'environnement et à un meilleur usage de l'eau. Les plantations de la haie vive ainsi que des arbres d'ombrage ont été réalisées en présence des enfants et en partenariat avec le service des Eaux et Forêts. Des activités de sensibilisation à destination des élèves, des enseignants et du milieu ont été organisées. Elles ont porté sur les thématiques de l'eau et de l'hygiène avec la présence du service d'hygiène. En partenariat avec Plant 'Africa, des actions de sensibilisation à l'environnement ont également été mises en œuvre (actions d'arrosage des plantes, entretien des espaces verts...).

(PAEMS)

Une méthodologie opérationnelle basée sur une démarche projet

→ Suivi et évaluation :

Concernant le suivi et l'évaluation, Le Partenariat réalise à la fin du projet un nouveau test auprès des élèves. Les résultats obtenus ont été comparés aux résultats issus du premier questionnaire. Pour l'école de Dagana 8 les indicateurs ont montré une nette progression des connaissances et une amélioration des pratiques des élèves.

Le suivi et la pérennisation du projet est assuré d'une part par l'IDEN et d'autre part par le comité de suivi. Le comité de gestion ainsi que les brigades créées poursuivent leurs missions. Plusieurs visites ont pu être organisées à Dagana 8, le bon entretien des latrines, l'arrosage régulier des arbres ont pu être mis en avant.

Journée de reboisement





Actions de sensibilisation organisées en présence de Plant 'Africa





B. Suivi et évaluation

2. Les indicateurs de résultats

1. La réception des projets

La réception du projet se fait en matière de construction ou de réhabilitation. Sur demande de l'entrepreneur, le comité de suivi, ayant accompagné et encadré la tenue des travaux, se rend sur le chantier. Il vérifie que tous les éléments soient conformes au cahier des chargés qu'il avait luimême établi initialement. Si nécessaire, il demande la rectification de certains éléments, ou de certaines finitions. Si tout est conforme, la réception provisoire s'effectue; l'entrepreneur reçoit une partie de son financement.

La réception définitive s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de la réception provisoire. Ce délai permet au comité de suivi de s'assurer de la bonne tenue des infrastructures (absence de fissures, pas d'infiltration...). Au terme de cette période, l'entrepreneur reçoit la dernière tranche du versement.

Lorsque le programme développé s'appuie sur une activité (sensibilisation, campagne, protection de sites naturels...) un atelier de clôture est organisé. L'ensemble des parties prenantes sont présentes (usagers, bénéficiaires, prestataires, institutions, partenaires...) et expriment leurs retours et remarques sur l'action. Un bilan des activités menées est repris et les résultats sont énoncés. C'est durant ce temps que sont recueillies les remarques de chacun ainsi que les propositions pouvant améliorer l'action. Pour concrétiser cette rencontre, un document de capitalisation est élaboré. Il contient l'ensemble des indications nécessaires pour parvenir à dupliquer le projet.

Tous les **projets menés doivent pouvoir être évalués**, appréciés. Il est nécessaire de connaître l'impact d'une action sur l'environnement et le milieu dans lequel elle est inscrite.

Pour l'ensemble des programmes développés, des indicateurs de résultats ont été élaborés. Ils sont basés sur les objectifs initiaux définis dans les documents de planification des autorités nationales et ou locales. C'est à partir de ces objectifs globaux que sont énoncés des objectifs spécifiques, liés au programme en tant que tel. Ils permettent de cibler une population, une zone géographique par exemple. De ces objectifs spécifiques sont identifiés des indicateurs de résultats. Ils sont quantifiables, afin de pouvoir être objectivement vérifiables.

L'utilisation des données issues de ces indicateurs de résultats permettent de :

- → Juger de l'efficacité de l'action (nombre de personnes touchées, nombre d'activités menées, amélioration de telles ou telles conditions de x %...);
- → Apprécier si le projet a permis d'atteindre les objectifs fixés par l'Etat et la Région en termes de réduction de la pauvreté et d'OMD ;
- → De procéder à des modifications au sein d'un programme en cas de dysfonctionnement ou de non atteinte des objectifs fixés

La mise en place d'un programme concerne les résultats obtenus suite aux activités menées à travers le programme. Les résultats correspondent ainsi aux principales réalisations du programme et ils doivent être en adéquation avec les objectifs.

Une phase de suivi initiée par l'étape de réception

La volonté de rester transparent et d'informer les partenaires

Les résultats attendus sont donc les **changements d'état descriptibles ou mesurables** occasionnés par une relation de cause à effet ; de plus ils correspondent aux situations souhaitées au bout du processus.

Afin de pouvoir apprécier de manière plus fine les résultats obtenus pour l'ensemble de ses programmes, le Partenariat s'est doté d'un **outil d'analyse des impacts de son activité**. Ce tableau de bord, composé de plusieurs indicateurs, fournit les résultats annuels obtenus pour chaque projet et permet ainsi à l'association de pouvoir mesurer l'impact direct de ses actions. Il offre également la possibilité, dans une vision dynamique, d'apprécier l'évolution des résultats sur plusieurs années.

(Consulter l'étude des impacts des activités du Partenariat)

De plus, face à ces indicateurs numéraires, et grâce à la méthodologie mise en œuvre par le Partenariat, l'expression des opinions et avis locaux se fait tout au long du projet. Ainsi, en se basant sur une démarche de concertation, les différents partenaires expriment leurs ressentis et leurs besoins face au projet et aux résultats atteints.

Le Partenariat peut donc apprécier l'impact de son intervention de manière globale (objective et subjective). Ces données permettent à l'Association d'être transparente vis-à-vis des collectivités locales pour lesquelles elle est opérateur, dans le cadre de la coopération décentralisée. Ces indicateurs fournissent des informations sur les programmes menés ainsi que sur l'atteinte des résultats fixés.

Focus: Les outils d'évaluation et de suivi du PAEMS

Afin de pouvoir mesurer l'impact de ses actions sur les bénéficiaires ainsi que sur l'environnement dans lequel s'inscrit le projet, Le Partenariat a mis en place deux outils de suivi et d'évaluation.

→ Une grille d'indicateurs : elle est remplie en début de projet avec le directeur de l'école. Les informations sont ensuite prises tous les ans afin de suivre les évolutions et constater les avancées.

Indicateurs	Méthode d'évaluation	Période de recueil des données « situation de départ »	Période de recueil des données « Situation d'arrivée »	Objectifs
Quantitatifs				
Nombre d'élèves recrutés au CI / par école	Statistiques de l'école, IDEN	Début de l'intervention du projet	Rentrée scolaire après -projet	Augmentation (supérieur aux statistiques régionales)
Nombre de brigades d'hygiène fonctionnelles	Visites et entretiens		+ 6 mois après fin des réalisations	100 % des écoles disposent d'une brigade fonctionnelle
Existence d'une borne-fontaine, de latrines et d'une clôture	Visite des sites		Fin du projet	100 % des écoles sont équipées
Taux d'achèvement du cycle primaire	Statistiques de l'école / IDEN	Début de l'intervention	Rentrée scolaire après -projet	Augmentation (supérieur aux statistiques régionales)
Qualitatifs				
Taux de réussite au CFEE	Statistiques de l'école / IDEN	Fin d'année précédent le projet	Fin d'année après-projet	Augmentation (supérieure aux statistiques régionales)

Des indicateurs de résultats objectivement vérifiables

Existence d'un tableau de bord pour mesurer l'impact des programmes

Mesurer l'impact des actions sur le milieu Taux de maîtrise Administration + 10% de Administration des des compétences Questionnaire des épreuves bonnes épreuves pré-projet en EAU post-projet réponses Taux de maîtrise Administration Administration des + 10% bonne des compétences Questionnaire des épreuves épreuves pré-projet réponses en HYGIENE post-projet Taux de maîtrise Administration des compétences Administration des + 10% bonnes Questionnaire des épreuves épreuves pré-projet réponses post-projet **ASSAINISSEMENT** Diminution Taux de Statistiques de Année scolaire Année scolaire (supérieure aux déperdition l'école / IDEN précédente statistiques post-projet scolaire des filles régionales) Latrines propres Entretien des + 6 mois après Visites de site infrastructures les réalisations BF propres

→ Le questionnaire « eau/hygiène/assainissement » : il est déroulé par les chargés de programme du Partenariat dans les écoles auprès des enfants de CE. En début de projet, il permet de connaître les connaissances préalables des enfants. Enfin, il permet d'évaluer l'impact de la sensibilisation.

Ces outils illustrent la volonté du Partenariat de parvenir à quantifier et à apprécier l'impact de chaque projet pour le milieu socio-économique dans lequel il s'inscrit. L'amélioration des conditions de vie et la réponse aux besoins des populations constituent les fondements de l'intervention du Partenariat.

Les indicateurs de résultats fournissent des informations quant à la qualité du projet et aux retombées positives et négatives qu'il a engendré. Ils offrent la possibilité de recadrer l'action ou de modifier les méthodes d'intervention, si nécessaire, afin de parvenir à favoriser le développement d'actions de qualité.

3. L'existence de structure de gestion

Le Partenariat travaille également dans la mise en place de structures de gestion afin de pérenniser les projets et de favoriser la responsabilisation des acteurs locaux. Elles regroupent les acteurs principaux mettant en place le projet ainsi que les personnes ressources. Cette présence a un double avantage. Elle vise à apporter des solutions rapides et optimales face aux obstacles rencontrés, mais également à intégrer ces spécialistes au projet. Ils se sentent investis dans le projet, ils apportent un avis professionnel et leurs connaissances techniques. Ceci facilite le portage et l'appropriation du projet par les structures locales. La création de structures de ce type est ainsi gage de pérennité pour le projet.

Exemple : La structure de gestion créée à la SOGAS

La mise en place de structures de gestion se retrouve notamment dans le cadre du projet d'installation d'une unité de production biogaz aux abattoirs de Saint-Louis. Composée du GIE CETOM, des représentants de l'abattoir et du Conseil de Quartier, cette structure a pour mission d'entretenir les infrastructures, de gérer les bénéfices retirés de la production de gaz et d'en assurer la distribution aux ménages. Elle représente ainsi l'organe décisionnel central dans le projet en assurant le suivi, le fonctionnement et la gestion de l'unité.

Pérenniser les projets par la mise en place de structure de gestion

4. L'inscription du projet dans le long-terme

La démarche développée par le Partenariat tout au long du processus de mise en œuvre des projets vise à les inscrire dans le long terme. L'ensemble des étapes décrites précédemment contribuent à pérenniser l'action :

- Inscription dans le cadre de la décentralisation et respect des orientations fixées aux différentes échelles institutionnelles ;
- Intervention en collaboration avec les acteurs techniques et institutionnels au Nord comme au Sud ;
- Mobilisation des acteurs et populations locales ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- Mise en place d'outils de suivi et d'indicateurs de résultats ;

- ...

Le Partenariat inscrit son intervention dans la durée, grâce notamment à une relation de proximité soutenue avec les structures et acteurs locaux, Le Partenariat parvient à encadrer de manière efficiente le suivi des actions. Les principes de partenariat, de transparence et de bonne gouvernance mis en avant par l'association confèrent une grande reconnaissance au niveau institutionnel et assurent le suivi des actions.

Une méthodologie favorisant l'inscription des projets dans le long-terme

Conclusion

Pour le Partenariat, la réalisation de cet ouvrage n'est pas une fin en soi et ouvre plutôt de nouvelles perspectives. En effet, il lui paraît aujourd'hui indispensable d'être en mesure d'adapter son modèle d'intervention aux évolutions de plus en plus rapides du secteur de la Solidarité Internationale mais surtout d'apporter continuellement une réponse pertinente aux besoins des populations.

Pour cela, l'association doit connaître ses atouts, ses ressources, et disposer de fondations solides reposant sur l'expérience acquise depuis plus de 30 ans, afin de garder une cohérence dans son action.

Ce travail de capitalisation représente un outil de travail, une étape importante, franchie par le Partenariat afin d'affirmer son rôle en tant qu'acteur d'un développement ou d'une coopération à taille humaine. C'est également une manière de s'ouvrir à chacun de nos partenaires et à tous les intervenants de la Solidarité Internationale.

Cet ouvrage n'aurait pas de sens si l'on ne pouvait le mettre en lien avec une présentation des résultats et des impacts directement liés à l'intervention du Partenariat au profit des bénéficiaires. En effet, il convient de répondre à une question importante : Une démarche spécifique d'intervention, mais pour quels résultats ? Quels Impacts ? Pour quels changements ?

Pour répondre à cet te question, le Partenariat a mis en place une étude visant à présenter de manière évolutive l'impact réel de ses projets sur les conditions de vie des populations concernées.

Ces deux études complémentaires montrent la volonté du Partenariat de s'inscrire dans une démarche réflexive et mutualiste sur son savoir-faire et ce, dans le souci constant d'améliorer la qualité de son intervention.

Remerciements

La réalisation de ce document n'aurait pas été possible sans la contribution significative de CLEMENTINE COPPIN, dont le travail de fond sur l'ensemble des programmes du Partenariat a permis de lancer la réflexion et la rédaction du document. Nous la remercions chaleureusement pour la qualité de son travail et sa grande disponibilité.

Nous remercions également NICOLAS DUPUY, Coordinateur de l'Antenne du Partenariat à Saint Louis, BERENGERE CHARLET, Coordinatrice du siège du Partenariat à Lille et SIMON MARECHAL, Chargé de projet à Lille, qui ont activement participé à la finalisation de cette étude.



Une coopération à taille humaine

Association Le Partenariat

71, rue Victor Renard 59 000 Lille

Tel: 03 20 53 76 76 Fax: 03 20 88 22 95

Courriel: partenaires@gmail.com
Site internet: www.lepartenariat.org













